



2025 Guide du Citoyen

Guide du Citoyen

Guide du Citoyen Guide du citoyen 2025

Guide du citoyen 2025

version française

Editeur : Administration Communale de Hesperange

Design graphique : Tessy Vandermerghel,
Administration Communale de Hesperange

Chères citoyennes, Chers citoyens,



Bienvenue dans notre belle commune « Eng Gemeng mat Flair », une commune qui a comme objectif de vous offrir un cadre de vie agréable et des services accessibles à tous. Hesperange est une commune dynamique et tournée vers l'avenir, où qualité de vie élevée et développement harmonieux vont de pair. Nous avons à cœur d'améliorer sans cesse le bien-être de nos résidents en proposant un cadre de vie agréable, alliant proximité avec la nature, richesse culturelle et dynamisme économique.

Grâce à ses nombreux services, infrastructures modernes et événements variés, la commune offre à chacun la possibilité de s'épanouir pleinement. Hesperange est un lieu où le vivre ensemble et l'intégration sont essentiels. Nous mettons un point d'honneur à renforcer les liens entre les habitants à travers des espaces de rencontre, des événements culturels et des initiatives favorisant le dialogue et la diversité. Nos places publiques, parcs, centres culturels et installations sportives sont autant d'endroits où chacun peut se retrouver et échanger dans un esprit de convivialité et d'ouverture.

Le sport occupe également une place importante dans notre commune. Nos infrastructures modernes et les nombreuses associations locales permettent à chacun de pratiquer une activité physique, de se dépasser et de partager des moments conviviaux.

Nous sommes convaincus qu'une commune vivante et solidaire contribue au bien-être de tous.

Nous espérons que ce guide vous sera utile et qu'il vous permettra de mieux profiter des ressources et opportunités offertes par notre belle commune.

Bonne lecture et bienvenue à Hesperange !

Marc Lies
Bourgmestre

Sommaire

01	Commune	1.1 Check list · 1.2 Informations · 1.3 Conseil Communal 1.4 Annuaire · 1.5 SMS2Citizen/Hesper city app 1.6 Bureau de la population · 1.7 Commissariat de police 1.8 Streetwork · 1.9 Centre d'intervention et de secours	5
02	Vie quotidienne	2.1 Santé · 2.2 Seniors · 2.3 Famille et enfants · 2.4 Jeunesse 2.5 Social · 2.6 Logement	21
03	Vie scolaire	3.1 Scolarisation · 3.2 De sèche Schoulwee - Pedibus 3.3 Bâtiments scolaires · 3.4 École de musique 3.5 Structures d'accueil	45
04	Religion	4.1 Service religieux - Secrétariat paroissial	54
05	Environnement	5.1 Pacte Climat · 5.2 Pacte Nature · 5.3 Déchets 5.4 Geoportail	55
06	Transport	6.1 Parking résidentiel · 6.2 Plan arrêts bus 6.3 Circuler en bus · 6.4 Flex Carsharing · 6.5 Vel'oh 6.6 Chargy · 6.7 Gare périphérique à Howald	59
07	Raccordements	7.1 Eau, gaz, électricité, télévision, téléphone	78
08	Loisirs	8.1 Aires de jeux · 8.2 Infrastructures sportives · 8.3 Tourisme	79
09	Divers	9.1 Subventions communales · 9.2 Chiens 9.3 Portail citoyens	85
10	Nouveaux projets	10.1 Réaménagement Place Jomé · 10.2 Bâtiment mixte · 10.3 Lift Hollerschbierg · 10.4 Extension Maison Relais et École fondamentale Alzingen · 10.5 Extension École Howald Plateau · 10.6 Extension CIPA Howald · 10.7 Réaménagement Boulevard des Scillas Howald	91

Checklist

1. COMMUNE

- Carte Oeko-Center
- Copies conformes
- Déclaration d'un chien
- Eau
- Parking résidentiel
- Passeport/carte identité
- Inscriptions aux listes électorales
- Poubelles/Sacs poubelles
- Sacs Valorlux



1.1 ENSEIGNEMENT

- Inscription de l'enfant à l'école fondamentale

1.2. STRUCTURES D'ACCUEIL

- Crèche
- Maison-relais
- Restaurant Scolaire
- Carte chèque-service

2. AUTRES

- Contrôle technique Sandweiler
- Permis de conduire
- Electricité
- Eltrona
- Gaz
- Téléphone

Conseil Communal



Marc Lies



Diane Adehm



Claude Lamberty



Guy Wester



Georges Beck



Jean Theis



Anne Huberty



Robert Leven



Pit Zahlen



Myriam Feyder



Henri Pleimling



Christiane Streef



Marie-Lyne Keller



Stephen De Ron



Carole Goerens



Rita Velazquez



Godefroid Mathis

Le conseil communal se réunit chaque fois que l'exigent les affaires courantes comprises dans ses attributions. Il est convoqué par le collège des bourgmestre et échevins et ses séances sont placées sous la présidence du bourgmestre.

474, route de Thionville
L-5886 Hesperange
B.P. 10 L-5801 Hesperange
E-mail : info@hesperange.lu
Internet : www.hesperange.lu

COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

ce@hesperange.lu
secretariat.ce@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2011

Marc Lies, Bourgmestre
Claude Lamberty, Échevin
Diane Adehm, Échevin
Guy Wester, Échevin

Secrétariat CE

Chantal Bernard
chantal.bernard@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2231

Laura Scanzano
laura.scanzano@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2230

DÉPARTEMENT SÉCRÉTARIAT

secretariat@hesperange.lu

Secrétariat

Tél. 36 08 08 1

Jérôme Britz

Secrétaire Communal
jerome.britz@hesperange.lu

Carole Becker

Secrétaire Communal adjoint
carole.becker@hesperange.lu

Gil Roden

gil.roden@hesperange.lu

Phil Siebenbour

phil.siebenbour@hesperange.lu

Bureau du personnel

rh@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2003

Tom Probst

tom.probst@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2295

Mickael Melo Santos

mickael.melosantos@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2303

Martine Wagner

martine.wagner@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2332

Consultation du Bourgmestre uniquement sur rendez-vous.

Standard téléphonique et renseignements divers : 36 08 08 1

Heures d'ouverture : tous les jours de 7h45–11.45 et de 13.30–17h00

Mercredi nocturne : ouverture des bureaux jusqu'à 18h00 (tous les services)

Permanence technique : 36 08 08 9999

Relations publiques

culture, manifestations, publications
service.communications@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2007

Paul Kridel

paul.kridel@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2203

Sandra Dos Santos

sandra.dossantos@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2205

Frédéric Theis

frederic.theis@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2226

Tessy Vandermerghel

tessy.vandermerghel@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2253

IT et nouvelles technologies

Helpdesk Tél. 36 08 08 2291

Frédéric Feijo

frederic.feijo@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2221

Loris Rocca

loris.rocca@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2287

Patrick Sibilio

patrick.sibilio@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2387

Bureau de la population

déclarations d'arrivée/départ/décès
cartes d'identité, passeports – état
civil – indigénat – listes électorales –
déclarations décès chiens – vignettes
parking résidentiel
population@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2001

Frédéric Schiltz

frederic.schiltz@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2217

Benny Schiltz

benny.schiltz@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2282

Mylène Lorig

mylene.lorig@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2262

Nadia Vocaturo

nadia.vocaturo@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2223

Cliff Bernard

cliff.bernard@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2215

Permanence déclarations de décès les week-end et jours fériés

Tél. 36 08 08 9930

Réception

reception@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 1

Sandra Rubio-Schmidt

sandra.rubio-schmidt@hesperange.lu

Brooke Lopes

brooke.lopes@hesperange.lu

Anny Kieffer-Besch

anny.kieffer-besch@hesperange.lu

DÉPARTEMENT DES FINANCES

Recette Communale

caisse – impôts communaux
recette@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2002

Sandra Arend

Receveur Communal
sandra.arend@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2218

Isabelle Marx

isabelle.marx@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2216

Patricia Majoie

patricia.majoie@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2238

Isabella Dell'Aera

isabella.dellaera@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2227

Service Financier

CELO - 476, rte de Thionville
L-5886 Hesperange
service.financier@hesperange.lu

1.4 Annuaire

Renseignements généraux

Tél. 36 08 08 2004

Taxes communales

Tél. 36 08 08 2021

Autres factures

Tél. 36 08 08 2022

Demandes poubelles

commandes.poubelles@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2023

Impôt foncier

Tél. 36 08 08 2024

Repas sur roues

repas@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2025

Déchets encombrants

Tél. 36 08 08 8888

Frank Zeimes

Chef de service

frank.zeimes@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2208

Frédéric Mayné

frederic.mayne@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2220

Romain Wagner

romain.wagner@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2219

Jeff Mootz

jeff.mootz@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2289

Marco Costa

marco.costa@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2288

DÉPARTEMENT TECHNIQUE**Secrétariat technique et architecte**

secretariat_technique@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2005

Fax 36 07 40

Claudia Gasparro

claudia.gasparro@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2270

Service de l'Urbanisme

urbanisme@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2241

Roger Langers

Chef de service

roger.langers@hesperange.lu

Service des Autorisations de construire

construire@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2006

Stefan Geisen

Chef de service

stefan.geisen@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2243

Ingrid Engel

ingrid.engel@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2245

Valentino Morocutti

valentino.morocutti@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2244

Service Technique

service.technique@hesperange.lu

Voirie, Génie Civil & Réseaux – infrastructures**Daniel Dos Santos Ferreira**

daniel.ferreira@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2249

Fabiano Spinelli

fabiano.spinelli@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2252

Joy Reifenberg

joy.reifenberg@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2366

Mobilité**Fabienne Leurs**

Règlements de circulation

fabienne.leurs@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2248

Jennifer Di Vita

jennifer.divita@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2283

Bâtiments**Magdalena Dziewiszek**

magdalena.dziewiszek@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2272

Tom Frising

tom.frising@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2251

Vanessa Garcia

vanessa.garcia@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2279

Patrick Valente

patrick.valente@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2274

Paulo Ferreira Rodrigues

paulo.ferreira@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2258

Sécurité & Santé au Travail**Andrea Nicoletti**

andrea.nicoletti@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2278

Ana-Filipa Andrade

ana-filipa.andrade@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2378

Environnement**Thierry Meisch**

thierry.meisch@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2271

Jacques Meisch

jacques.meisch@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2275

Patrick Heynen

patrick.heynen@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2246

Nettoyage bâtiments**Floriana Totaro**

floriana.totaro@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 2285

Service des Régies

119C, rue de Bettembourg

L-5811 Fentange

regie@hesperange.lu

Frank Siebenbour

Chef de service

franck.siebenbour@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 4373

Claude Sondag

claudesondag@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 4271

Nathalie Backes

nathalie.backes@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 4371

Jo Weiler

jo.weiler@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 4372

Melissa Jordão Pinto

melissa.jordaopinto@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 4399

Service Jardinage**Espace Verts Itzig**

4, rue Nachtbann L-5955 Itzig

jardinage@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 6500

Roby Birchen

roby.birchen@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 6399

Permanence technique URGENCE (eau, canalisation, voirie, ep)**Tél. 36 08 08 9999****Responsable site Mairie / Centre Nic Braun / CELO / Beach Club**

celo@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 5810

site.mairie@hesperange.lu

Tél. 36 08 08 5810

1.4 Annuaire

Joël Schadeck

joel.schadeck@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 5812

Joël Fischer

joel.fischer@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 5811

Stephan Weber

stephan.weber@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 5813

Georges Derr

Tél. 36 08 08 2277

Marc Alfonsetti

marc.alfonsetti@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 5814

Tom Kohll

tom.kohll@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 5815

SERVICES COMMUNAUX ET INSTITUTIONS**Service Scolaire**

servicescolaire@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2008

Daniela Anderlini

daniela.anderlini@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2222

Marie-Paule Muller

marie-paule.muller@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2268

Chantal Bernard

chantal.bernard@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2231

Laura Scanzano

laura.scanzano@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2230

École de Musique

B.P. 10 L-5801 Hesperange
ecole.musique@hesperange.lu

École de Musique Fentange

96, rue de Bettembourg
L-5811 Fentange
Tél. 36 08 08 4400

Xavier Griso

Chargé de direction
xavier.griso@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2234

Vân-Anh Mai

Administration
Tél. 36 08 08 4357

Office Social

476, rte de Thionville
L-5886 Hesperange (CELO)
office.social@hesperange.lu

Secrétariat**Jennifer Bernard**

jennifer.bernard@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2201

Recette**Thierry Kreins**

thierry.kreins@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2483

Assistants sociales

(uniquement sur rendez-vous)

Anne-Marie Probst (Hesperange)

anne-marie.probst@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2482

Anna Marques (Itzig-Fentange)

anna.marques@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2481

Suzette Hensgen (Howald-Alzingen)

suzette.hensgen@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2486

Claire Franck (Alzingen)

claire.franck@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2480

Service ARIS

(uniquement sur rendez-vous)

Emmanuelle Remy

emmanuelle.remy@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2484

Agents Municipaux – Gardes Champêtres

agentsmunicipaux@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2009

Vincent Kieffer

Chef de service
vincent.kieffer@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2405

Nico Thill

nico.thill@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2400

Giovanna Carone

giovanna.carone@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2404

Filipe Pereira Gomes

filipe.pereira@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2406

Rudy Dias Santos

rudy.diassantos@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2408

Steve Glodt

steve.glodt@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2409

Stéphane Vantard

stephane.vantard@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2411

Jeff Diz Rodrigues

jeff.dizrodrigues@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2412

Kiara Gnata

kiara.gnata@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2407

Patricia Pereira Cardoso

patricia.pereiracardoso@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2365

Oeko-Center Hesperange**Tom Majeres**

info@oekoecenterhesper.lu
Tél. 26 36 67 1

Service des Sports

sport@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2012

Coordinateur sportif**Jonathan Proietti**

jonathan.proietti@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 6902

Maison des Jeunes

info@jugendtreffhesper.lu

Pol Godinho

pol.godinho@sej-hesper.lu
Tél. 26 36 02 88

STRUCTURES D'ACCUEIL**Claude Gleis**

Coordinateur MRE
claud.gleis@sej-hesper.lu
Tél. 36 08 08 6728

Secrétariat MRE

Christiane De La Hamette
secretariat-mr@sej-hesper.lu
Tél. 36 08 08 6900

Secrétariat MRE & HBS**Natalie Fellerich**

secretariat-mr@sej-hesper.lu
Tél. 36 08 08 6900

Maisons relais Hesperange

- **Mini-Heesprénger**
Caroline Hess
miniheesprenger@sej-hesper.lu
Tél. 36 08 08 5503
- **Heesprénger**
Isabelle Kemp
heesprenger@sej-hesper.lu
Tél. 36 08 08 5502

Maisons relais Howald

- **Mini-Wissbei**
Kim Weisgerber
miniwissbei@sej-hesper.lu
Tél. 36 08 08 7803

1.4 Annuaire

- **Wissbei**

Simone Rieth
wissbei@sej-hesper.lu
Tél. 36 08 08 7802

Maison relais Itzig

- **Holzwiermercher**

Fabienne Haan
holzwiermercher@sej-hesper.lu
Tél. 36 08 08 6102

Maisons relais Alzingen

- **Mini-Reewiermercher**

Zoé Scheffen
minireewiermercher@sej-hesper.lu
Tél. 36 08 08 3602

- **Reewiermercher**

Vanessa Collarini
reewiermercher@sej-hesper.lu
Tél. 36 08 08 3811

Hesper beweegt sech

hbs@sej-hesper.lu
Tél. 36 08 08 6901

Miguel Da Costa

Tél. 36 08 08 6705

Björn Uhrig

Tél. 36 08 08 6731

Crèche Charly

Maïva Fortes
Coordinatrice générale des crèches
charly@sej-hesper.lu
Tél. 36 08 08 3200

Crèche Jangeli

Sandra Reiland
jangeli@sej-hesper.lu
Tél. 26 36 16 17

Betreit Wunnen fir jonk Leit

Michelle Karger
betreitwunnen@sej-hesper.lu
Tél. 36 75 12

Service Streetwork
streetworkhesperange@i-a.lu

Lisa Moes
Tél. 621 723 681

Natacha Lefebvre
Tél. 621 462 549

Bâtiments scolaires

École Alzingen „am Duerf“
rue de Syren (C1)
Tél. 36 08 08 3600

École Alzingen „an de Wisen“
rue de Hesperange (C2-C4)
Tél. 36 08 08 3700

École Fentange
Tél. 36 08 08 4500

École Hesperange
Tél. 36 08 08 5504

École Itzig-Plateau
Tél. 36 08 08 6101

École Howald-Plateau
Tél. 36 08 08 7700

École Howald-Couvent
Tél. 36 08 08 7800

Centre d'Incendie et de Secours

112, Allée de la Jeunesse Sacrifiée
1940-1945
L-5863 Hesperange

Central téléphonique
Tél. 49 77 13 700
info@cishesper.lu

Préposé nature/forêts

4, rue Nachtbann L-5955 Itzig

Pit Schoos

pit.schoos@anf.etat.lu
Tél. 36 08 08 6453
GSM 621 202 145

NUMÉROS UTILES

Baby Hotline (gratis)
Tél. 36 05 98

Bierger-Center Luxembourg
Tél. 4796-2200

Camping Bon Accueil
Tél. 36 70 69

Centre Médical Hesperange
Tél. 28 85 59-1

Centre Sportif Holleschbiereg
Tél. 36 08 08 5950

CIGL - Hesper Geschirkëscht
Tél. 24 83 61-1

Maison des aînés
"Beim Klouschter"
Tél. 26 84 48 44

Clubhaus "Am Säitert"
Tél. 26 36 23 95

Commissariat de Police Hesperange
(lundi-vendredi de 13h00 à 15h00 ou sur rendez-vous)
Tél. 244 46 1000

Police - Urgences 113
Pompiers - Urgences 112

Creos dépannage et urgence
24h/24h - 7j/7j
Electricité Tél. 8002 9900
Gaz Tél. 8007 3001

Croix Rouge Helpline
Tél. 27 55

Elfrona - Antenne Collective
Tél. 49 94 66-1

Enovos Luxembourg S.A.
Tél. 27 37 1 / 8006 6000

Flexibus
Tél. 36 08 08 8383

Initiativ Liewensufank
Tél. 36 05 97

Mediation
mediation@hesperange.lu
Tél. 36 08 08 2499

Mobilitéitszentral
Tél. 24 65 24 65

Permanence déclarations décès les weekends et jours fériés
Tél. 36 08 08 9930

Permanence technique
Tél. 36 08 08 9999

Repas sur roues
Tél. 36 08 08 2025

Réservations salles/tombolas/ nuits blanches
Tél. 36 08 08 4370

Sécher Doheem - Telealarm
Tél. 26 32 66

Secrétariat paroissial
(lundi et mercredi de 9h00 à 11h00)
Tél. 36 75 96
hesper-reiser-weiler@cathol.lu

www.luxembourgticket.lu
(lundi-vendredi de 10h00 à 18h30)
Tél. 47 08 95-1

1.5

SMS2CITIZEN

Grâce au service SMS2CITIZEN, le citoyen est tenu au courant des événements qui le concernent tels que les infos trafic, les événements culturels, les manifestations sportives, les interruptions des services communaux et autres informations générales.

La transmission d'un message via un SMS est simple, courte et rapide. Dorénavant, la commune offre ce service gratuitement à ses citoyens.

Souscrivez au service SMS2CITIZEN.

Ce service vous permet de recevoir des informations utiles sur votre GSM.

Inscription :

Frédéric Theis

frederic.theis@hesperange.lu

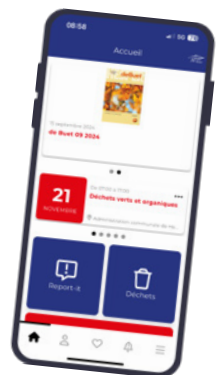


Cityapp Hesper

L'APPLICATION MOBILE DES HABITANTS DE LA COMMUNE DE HESPERANGE!

Téléchargez gratuitement sous « Hesper » la cityapp sur votre smartphone et restez connecté à la vie locale.

**Disponible pour Android et iOS via
Google Play et l'App Store.**



1.6

Bureau de la population

CHANGEMENT D'ADRESSE

Toute personne qui vient d'établir sa résidence dans la commune doit dans les huit jours de son arrivée, se présenter au bureau de la population pour y faire sa déclaration d'arrivée.

Veillez vous munir des documents suivants :

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport valable)
- Contrat de bail, respectivement acte d'achat du notaire
- Contrat de travail (seulement les étrangers venant de l'union européenne)

La personne qui quitte le pays doit faire une déclaration de départ et remettre sa carte d'accès à l'Oeko-Center et sa/ses vignette(s) de stationnement.

CARTE D'IDENTITÉ POUR LUXEMBOURGEOIS

Tout d'abord on doit virer :

- 14 € (à partir de 15 ans)
- 10 € (jusqu'à l'âge de 14 ans)
- 5 € (jusqu'à l'âge de 4 ans)
- 45 € (en cas d'urgence)



sur le compte : « TS-CE CTIE, Cartes d'identités, B.P 111, L-1011 Luxembourg »
CCPL IBAN LU44 1111 7028 7715 0000

Au libellé devra figurer : « Carte d'identité + nom et prénom du demandeur ». La demande se fait au bureau de la population. La photo sera prise sur place. La preuve du paiement (copie virement) est à présenter.

PASSEPORT LUXEMBOURGEOIS



Il faut payer une taxe de 50 € (150 € en cas d'urgence), respectivement 30 € (90 € en cas d'urgence) pour enfants en-dessous de 4 ans, par virement au profit de :

Bureau des passeports : 6, rue de l'Ancien Athenée L-1144 Luxembourg
Comptes Chèques Postaux CCPL : IBAN LU46 1111 1298 0014 0000

Au libellé devra figurer : « demande de passeport + nom et prénom du demandeur ». La demande se fait au bureau de la population. La photo sera prise sur place. La preuve du paiement (copie virement) est à présenter.

AUTORISATION PARENTALE

L'autorisation parentale est un document officiel par lequel un parent ou tuteur autorise un mineur résident de la commune à sortir du territoire luxembourgeois. Le certificat renseigne entre autre la date de départ et de retour de l'enfant, la destination (localité et pays) et le cas échéant le nom du club sportif, de l'école, de l'association et/ou de la personne qui accompagne l'enfant mineur. Cette autorisation est à faire auprès de la commune de résidence de l'enfant. Le parent qui donne son autorisation doit se présenter personnellement auprès du Bureau de la population muni d'un document d'identité afin de pouvoir légaliser sa signature.

ATTESTATION D'ENREGISTREMENT POUR DES CITOYENS D'UN PAYS DE UE

La demande se fait contre présentation des pièces suivantes

- Pièce d'identité valable
- Contrat de travail ou autre preuve de ressources suffisantes
- Pour des membres de famille : une preuve du lien

CERTIFICATS

Les différents certificats seront établis contre demande soit en se présentant au bureau, soit en demandant par E-Mail, ou téléphone.

Exception : Pour les autorisations parentales et les certificats de vie, l'intéressé doit se présenter personnellement au bureau, avec une pièce d'identité.

INDIGÉNAT

Les demandes pour la nationalité luxembourgeoise se font contre remise du dossier complet. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le bureau de la population.

MARIAGE

Le mariage civil ne peut être célébré que dans la commune où l'un des deux époux a son domicile légal. Il est conseillé aux futurs époux de se renseigner auprès de l'administration communale du lieu du mariage au moins 2 à 3 mois à l'avance sur les documents à fournir. La date et l'heure de la célébration du mariage seront fixées par l'officier de l'état civil et les futurs époux, lorsque toutes pièces nécessaires pour la publication des bans ont été remises. Des renseignements détaillés pourront être fournis par le service de l'État civil.

PARTENARIAT

Toute personne, indépendamment de sa nationalité, peut contracter un partenariat au Luxembourg, à condition qu'elle réside légalement sur le territoire luxembourgeois. Les 2 futurs partenaires doivent se présenter, munis des pièces requises, devant l'officier de l'état civil de la commune du lieu de leur domicile ou résidence commun pour déclarer personnellement et conjointement leur partenariat. Des renseignements détaillés pourront être fournis par le service de l'État civil.

NAISSANCE

Toute naissance doit être déclarée à l'officier de l'état civil du lieu de naissance. Cette déclaration doit être faite obligatoirement dans les 10 jours, non compris celui de l'accouchement. Une copie est à remettre au bureau de la population de la commune du lieu de résidence.

DÉCÈS

L'acte de décès est dressé par l'officier de l'état civil du lieu de décès, contre remise d'un certificat médical constatant le décès. Hors les cas prévus par le règlement de police, l'inhumation aura lieu au plus tôt 24 heures et au plus tard 72 heures après le décès.



Commissariat de police



494, route de Thionville L-5886 Alzingen
B.P. 24 L-5801 Hesperange

Tél. (+352) 244 46 10 00

Votre commissariat à votre service assure une **présence policière** dans votre commune pendant ses heures de fonctionnement (07h00-21h00 du lundi au vendredi) et les weekends lors d'événements spécifiques.

Prise de rendez-vous avec vos policiers entre 07h00-21h00 du lundi au vendredi.

Heures de guichet entre 13h00-15h00.

Pendant les jours ouvrables entre 21h00 et 07h00, ainsi que pendant les weekends et les jours fériés, le **commissariat Luxembourg**, qui travaille **24h/7j**, couvre comme auparavant les incidents urgents.

L'**e-commissariat** vous offre divers services et vous permet d'introduire une plainte.

Quelle que soit votre localisation géographique, vous pouvez vous rendre à un poste de Police de votre convenance. Trouvez votre site de Police le plus proche sur l'application mobile Police Luxembourg ou sur le site **www.police.lu**

Trouvez les sites de Police en ligne.

En cas d'urgence
24h/24h



HESPERANGE

494, route de Thionville
L-5886 Alzingen
(+352) 244 46 10 00
police.hesperange@police.etat.lu
B.P. 24 / L-5801 Hesperange

LUXEMBOURG

1, rue Marie et Pierre Curie
L-1369 Luxembourg
(+352) 244 40 10 00
police.luxembourg@police.etat.lu
B.P. 1612 / L-1016 Luxembourg

Streetwork

La commune d'Hesperange, qui comprend 5 quartiers à savoir Alzingen, Fentange, Hesperange, Howald et Itzig, est limitrophe de la Ville de Luxembourg. La Commune de Hesperange connaît une croissance rapide et accueille une population dont plus de la moitié ne sont pas luxembourgeois d'origine. Face aux défis d'une commune en pleine expansion et dotée de nombreux services sociaux, la commune est très soucieuse du bien-être de l'ensemble de sa population. L'engagement d'Inter-Actions dans la commune de Hesperange a commencé en 2024 avec la mise en place du service « Streetwork » et la prise en charge de la structure d'hébergement de demandeurs/bénéficiaires de protection internationale.

Depuis mars 2024 l'association Inter-Actions est présente dans les rues de notre commune. En effet, Inter-Actions a été chargée d'analyser la situation des personnes sans-abri et vulnérables vivant à Hesperange et Howald, d'entamer un travail social avec elles et d'élaborer un concept de travail de rue (streetwork) pour notre commune.

Contact :

Lisa Moes 621 723 681

Natacha Lefebvre 621 462 549

Courriel : streetwork@hesperange.lu



1.9

Centre d'intervention et de secours



CENTRE D'INTERVENTION :

112, Allée de la Jeunesse Sacrifiée L-5863 Alzingen

Tél. (+352) 49 771-3700

info@cishesper.lu

www.cishesper.lu

SERVICES ASSURÉS :

- Combats d'incendie
- Interventions techniques
- Secours à personnes
- Service de prévention et de planification
- Prévention à domicile, renseignement sur l'achat d'extincteurs / détecteurs



112



FIRST RESPONDER

Le service d'incendie assure une équipe supplémentaire de deux effectifs qui sont en permanence 24/24 heures et 7/7 jours.

Ces personnes sont équipées du matériel de premier secours et d'une voiture de service. Les pompiers qui assurent cette garde ont tous suivi une formation complémentaire dans la manipulation d'un défibrillateur semi-automatique et des gestes de premiers secours.

LEURS RÔLES PRINCIPAUX :

- Diminution du temps de latence entre l'alerte et l'arrivée de l'ambulance/SAMU
- Prise en charge de la victime
- Mettre en oeuvre les gestes de premiers secours
- Support des services médicaux sur le lieu d'intervention

PLUS D'INFO :

Toujours à la recherche de volontaires... Intéressé ?

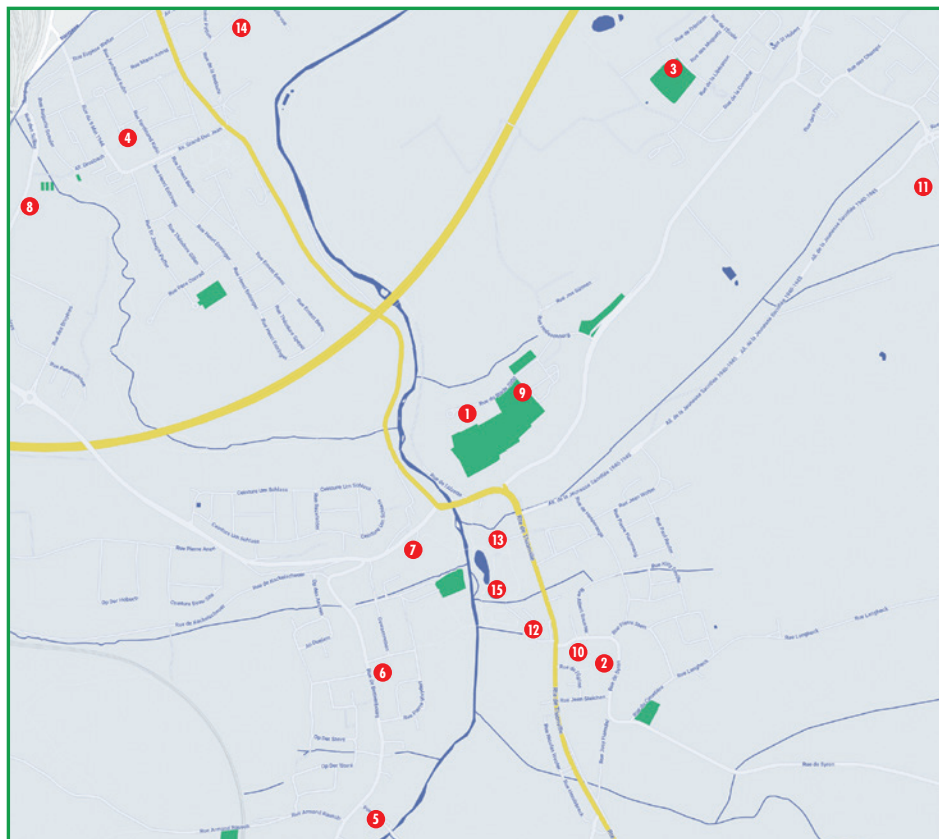
Tél.: 49771 3700 ou info@cishesper.lu

www.cishesper.lu





DÉFIBRILLATEURS À HESPERANGE



- | | |
|--|---|
| 1 Centre Sportif Holleschberg - rue du Stade, Hesperange | 9 Stade Thill Holleschberg - Hesperange |
| 2 École Alzingen - 20, rue de Syren, Alzingen | 10 Crèche Charly Alzingen - 12b, rue de l'École, Alzingen |
| 3 Stade Kongs - rue de la Promenade, Itzig | 11 Hall de Jardinage - 4, rue Nachtbann, Itzig |
| 4 École Howald - 28, rue de l'École, Howald | 12 Camping - rue du Camping, Alzingen |
| 5 Fentange-Hall - 119c, rue de Bettembourg, Fentange | 13 Parc communal - Hesperange |
| 6 École de Fentange - 75, rue de Bettembourg, Fentange | 14 École Couvent - Howald |
| 7 École de Hesperange - 9 rue de Bettembourg, Hesperange | 15 Beach Club Hesper |
| 8 Tennis Howald - rue des Scillas, Howald | |



Santé

www.doctena.lu

Doctena permet aux patients de prendre rendez-vous en ligne avec les différents médecins et professionnels de la santé

CELO - CENTRE MÉDICAL

476, route de Thionville
L-5886 Hesperange
www.cmhesper.lu
Tél. 25 85 89 1

Médecin généraliste

Dr Richard Batal
Dr Pamela Frisch
Dr Lina Hocine
Dr Mohamed Mansour
Dr Thierry Niclou
Dr Pascale Schanen
Dr Marc Trierweiler

Cardiologue

Dr Sophie Ludovic

Neurologue

Dr Patricia Del Fabbro

Radiologue

Dr Renzo Del Fabbro

Psychiatre

Dr Peter Binz

Dermatologue

Dr Marc Schmit

Orthopédie

Dr Dominik Eller

D'VERBANDSKËSCHT

2, rue de Roeser
L-5865 Alzingen
Tél. 26 36 26 02

PÄIPERLÉCK

64, Hiehl
L-5485 Wormeldange-haut
info@paiperleck.lu
Tél. 24 25

HËLLEF DOHEEM

283a, route de Thionville
L-5885 Hesperange
Tél. 40 20 80-6300
Fax: 40 20 80-6309
hesperange.equipedirigeante@shd.lu

HELP

183, route de Thionville
L-2611 Howald
Tél. 26 64 99

KINÉSITHÉRAPEUTES**Christiane Putz**

427, route de Thionville
L-5887 Alzingen
Tél. 36 00 09

Fabrice Cnyrim

433, route de Thionville
L-5887 Alzingen
Tél. 27 12 66 99

Olivier Gallien / Elisabeth Runner

Anais Wolfensperger / Ramon Orane
2, Hondsréck
L-5835 Alzingen
Tél. 27 12 67 43

Kiefer & Associés

429, route de Thionville
L-5887 Alzingen
Tél. 26 67 08 17

Eric Thomas

2, avenue Gr.-Duc. Jean
L-1842 Howald
Tél. 26 84 51 88

KINÉSITHÉRAPEUTES / OSTÉOPATHE**Christine Klaeren**

8, Ceinture des Rosiers
L-2446 Howald
Tél. 26 48 04 54

MÉDECINS GÉNÉRALISTES**Dr Carole Goerens**

2, rue Armand Rausch
L-5864 Fentange
Tél. 26 36 04 07

Dr Hanns-Christian Lentze

6, rue du Couvent
L-1363 Howald
Tél. 29 63 61

PÉDIATRIE**Dr Christiane Köner**

5, rue du Couvent
L-1363 Howald
Tél. 40 13 51

ORTHOPÉDIE**Dr Carsten Duwe**

151, rue de Bettembourg
L-5811 Fentange
Tél. 26 55 10 55

DENTISTES**Cabinet dentaire Hesper**

387, route de Thionville
L-5887 Hesperange
Tél. 36 74 81 / 621 704 251

Dr Alain Didier

37, avenue G.-D. Jean
L-1842 Howald
Tél. 49 65 98

Dr Maryse Bertemes

37, avenue G.-D. Jean
L-1842 Howald
Tél. 49 65 98

Dr Caroline Schellenberger

2, rue de l'Ermitage
L-5821 Howald
Tél. 28 79 55 29

Dr Emanuela Mezzanotte

36, Rangwee
L-2412 Howald
Tél. 26 48 15 48

Dr Atanas Pawleski

349, route de Thionville
L-5885 Hesperange
Tél. 49 62 61

Dr Claude Schroeder

498, route de Thionville
L-5886 Alzingen
Tél. 36 94 46

Dr Laurent Elz

8, rue Nicolas Wester
L-5836 Alzingen
Tél. 26 36 00 40

Dr Michelle Reuland

8, Allée de la Jeunesse Sacrifiée
L-5863 Hesperange
Tél. 26 36 22 90

MÉDECINS - DENTISTES**Dr Françoise Medernach**

8, Allée de la Jeunesse Sacrifiée
L-5863 Hesperange
Tél. 26 36 22 90

Dr Christelle Vertommen

359, route de Thionville
L-5885 Hesperange
Tél. 661 421 661

Dr Héloïse Dejardin-Botelho

32, rue de Sandweiler
L-5974 Itzig
Tél. 27 12 65 05

DERMATOCHIRURGIEN**Dr Jan Gieres**

19, rue Herber
L-1749 Howald
Tél. 20 80 27 00
contact@drjangieres.lu

PHARMACIES**Hesper Apdikt**

9, rue Albert Bousser
L-5894 Alzingen
Tél. 24 83 65-1

Pharmacie de l'Éléphant

4 rue Joseph Felten
L-1508 Howald
Tél. 29 75 95

PRISES DE SANG**Laboratoires Ketter-Thill**

433, route de Thionville
L-5887 Alzingen
Tél. 488 288-1

Laboratoires Réunis

CELO - centre médical
476, route de Thionville
L-5886 Hesperange
www.cmhesper.lu
Tél. 26 36 05 57

Picken Doheem by BioneXt LAB

4, rue Joseph Felten
L-1508 Howald
Tél. 27 321

Laboratoires Les Forges du Sud

4, rue Joseph Felten
L-1508 Howald
Tél. 51 80 58

Bionext

482, rte de Thionville
L-5886 Hesperange
Tél. 27 321

SERVICE « KRANK KANNER DOHEEM »

Tél. 48 07 79

CABINET DE PODOLOGIE**Marie Félicité Kono**

2A, rue Adolphe Diederich
L-5820 Fentange
Tél. 691 143 758



2.2

Seniors

REPAS SUR ROUES

Un service « Repas sur roues » est proposé pour les personnes âgées ou handicapées. Le but est d'assurer à ces personnes la livraison à domicile d'un repas chaud par jour. Les menus sont emballés et transportés dans des boîtes isothermes.

Le transport à domicile est assuré par l'administration communale.

Personnes de contact :

Marco Costa Tél. 36 08 08 2025

Fred Mayné Tél. 36 08 08 2025

TÉLÉ-ALARME/DÉTECTEUR DE CHUTE

SECHER DOHEEM

Vous vous sentez préoccupé(e) par l'âge ou une maladie ?

Votre famille et vos amis ne peuvent pas être avec vous en permanence ?

Êtes-vous souvent seul(e) chez vous ?

Avez-vous peur de tomber, d'être tout(e) seul(e) ?

Le service Télé-Alarme vous offre plus de sécurité grâce à :

- un simple appareil qui est raccordé à votre poste de téléphone
- un émetteur d'alarme sous forme de bracelet ou de collier
- une équipe qui est toujours à votre disposition

26, rue J.F. Kennedy

L-7327 Steinsel

Tél. 26 32 66

Fax 26 32 66 8209

D'VERBANDSKËSCHT

2, rue de Roeser

L-5865 Alzingen

Tél. 26 36 26 02

HELP

3b, rue du Couvent

L-1363 Howald

Tél. 2755 3200

PÄIPERLÉCK

64, Hiehl

L-5485 Wormeldange-haut

Tél. 24 25

MAISON DE SOINS - MAISON DES AÎNÉS "BEIM KLOUSCHTER"

48, rue du Couvent
L-1363 Howald
Tél. 26 844 844
beim-klouster@servior.lu

SITUATION

La maison des aînés « Beim Klouschter » se situe sur le plateau Howald, rue du Couvent, loin de la circulation. Le centre est entouré d'un parc et on peut parler de situation privilégiée, puisque les habitants ont une vue magnifique sur la ville de Luxembourg. Des sentiers de promenade agréables dans les alentours immédiats offrent détente et repos.

La commune d'Hesperange projette d'agrandir le CIPA Beim Klouschter à Howald afin d'y intégrer une unité pour personnes âgées nécessitant des soins plus intensifs, cette unité est nommée « maison de soins ».

ÉQUIPEMENT



Le centre spacieux offre en tout 108 chambres simples et 6x2 chambres avec porte communicante. Les chambres ont une superficie de 30 m² et disposent d'une cellule sanitaire avec douche et WC et d'une kitchenette. L'équipement de base comporte, comme pour tous les centres SERVIOR, un lit de soins à réglage électrique avec table de nuit. Une armoire peut être mise à disposition sur demande. Des locaux fonctionnels et des salles de bains spéciales se trouvent à chaque étage. Des salles de séjour avec cuisine sont prévues pour des groupes de 10 habitants.

D'autres facilités du centre sont notamment:

- une cafétéria
- un restaurant
- une chapelle
- une salle de fêtes polyvalente
- une boutique
- une salle de gymnastique
- un salon de coiffure
- un salon de pédicure

Il y a également des pièces pour la prise en charge de deux groupes socio-gérontologiques.

OFFRES

À côté des offres standard dans les domaines de l'assistance et des soins, ainsi que de l'Accueil Gérontologique, divers programmes d'animation sont prévus. Les salles de séjour pour les groupes de 10 habitants sont particulièrement attrayantes. Ici les pensionnaires peuvent passer leur temps dans une atmosphère agréable et y exercer leurs hobbies ou autres activités.

AMICALE CIPA BEIM KLOUSCHTER

Présidente

Monique Mille

Tél. 691 500 923

STÄFTUNG HËLLEF DOHEEM

FOYER HESPER KOPP



Foyer de jour spécialisé pour personnes âgées.

Dans les foyers de jour spécialisés, une structure permettant un maintien des capacités individuelles vous est proposée : activités d'occupation individuelles ou en groupe, activités thérapeutiques, activités physiques en faveur de la rééducation et de la réadaptation sociale.

Heures d'ouverture

lundi-vendredi de 8h00-18h00

Adresse

48, rue du Couvent

L-1363 Howald

Tél. 26 84 46 01

Fax : 26 84 46 09

hesperange@shd.lu

SENIOREN-TELEFON

Renseignements

Tél. 2478 6000

www.luxsenior.lu

AMIPERAS

Toiny Thommes-Gerbec

Tél. 621 360 586

Porte ouverte tous les jeudis après-midi de 14h30 à 17h30

Centre Nicolas Braun (à côté de la Mairie)



L'association poursuit les objectifs suivants :

- rapprocher les retraités, les personnes âgées et les personnes seules ;
- conseiller, soutenir et aider les membres dans le domaine social et culturel ;
- sauvegarder les intérêts des personnes âgées et établir un dialogue permanent avec toutes les institutions publiques et privées.

CLUB SENIOR



Il existe actuellement 20 Clubs Seniors dispersés à travers le pays.

Ceux-ci s'adressent à des adultes mûres dès l'âge de 50 ans qui anticipent et planifient leur transition vie active professionnelle vers une nouvelle vie tout aussi active mais dénuée de pression et contraintes. Outre l'opportunité de pouvoir nouer de nouveaux contacts, ils trouveront ici un grand panel d'activités dans les domaines les plus variés : formation continue, sport, culture, développement social et solidaire. Ces structures offrent en somme le cadre idéal à toutes celles et ceux qui ont choisi de vivre une retraite heureuse et épanouie.

Envie d'en savoir plus ?

Alors, n'hésitez pas à contacter :

Tél. 247-86 000

www.luxsenior.lu



CLUBHAUS AM SÄITERT

En 2022, le Clubhaus « Am Saitert » a ouvert ses portes au Centre Jean-Pierre Thoma 1, rue Jos Paquet à Alzingen. En effet, l'homme et la femme, dans la deuxième phase de leur existence, alors qu'ils se retirent de leur vie professionnelle et/ou que leurs enfants ont quitté le foyer, disposent de temps libre après une vie souvent trépidante. Ils disposent enfin du temps pour eux et pour leurs propres intérêts ce que beaucoup de seniors approuvent et vivent d'une façon très positive.

D'autres cependant risquent de se trouver isolés et de tomber dans l'inactivité parce qu'ils n'ont pas l'occasion d'établir de nouveaux contacts, ni l'opportunité de réaliser des projets, ni l'énergie de poursuivre des efforts pour rester en forme tant sur le plan physique que psychique. En plus la perte du statut professionnel signifie souvent, surtout pour les hommes qui n'ont pas su se vouer à une passion alternative, le début d'une phase dépressive.

Le Club Senior ouvre ses locaux en priorité à toute personne de plus de 60 ans, qui :

- dispose de temps libre qu'elle veut meubler agréablement et/ou utilement
- recherche le contact et la compagnie d'autrui
- désire participer activement à la vie culturelle et sociale de sa localité, de sa région, de son pays
- ressent le besoin d'acquérir ou de parfaire ses connaissances
- veut entretenir sa forme physique ou psychique
- souhaite transmettre son savoir à autrui

- désire offrir son aide sous différentes formes de bénévolat mais aussi à toute personne ou à tout groupe de personnes qui désirent entreprendre des projets communs avec cette population cible.

Le Club Senior adapte donc ses activités principalement aux seniors. Cependant il n'est pas du tout exclu que des personnes plus jeunes fréquentent le club. La mixité des générations qui s'influencent et s'entraident mutuellement est considérée comme un grand avantage.

Etant donné que le Club Senior s'inscrit dans la ligne de conduite du « vivre ensemble au sein de la commune » il va de soi qu'il ouvre ses portes largement à tous les seniors de nationalité étrangère :

- en favorisant des activités interculturelles
- en veillant à ce que les informations au sujet des activités soient accessibles à tous du point de vue linguistique
- en contactant des personnes étrangères susceptibles de jouer le rôle de multiplicateur
- en cultivant le contact avec les associations de nationalités étrangères existantes au niveau local

Dans la même ligne de conduite il s'agit de favoriser le dialogue intergénérationnel. Le Club Senior, tout en offrant aux seniors l'occasion de se retrouver entre eux pour échanger, pour s'activer et pour passer du bon temps ensemble, peut aussi jouer un rôle en faveur du rapprochement de générations

- en prenant contact avec les institutions pour enfants et jeunes et en initiant des actions et projets communs
- en établissant une éventuelle complicité ludique entre les générations
- en stimulant des intérêts communs et une certaine transmission du savoir.

OBJECTIFS CLUB SENIOR

Le Club Senior est une structure qui offre ses prestations dans le cadre très large des mesures visant l'autonomie, l'indépendance et le bien-être des seniors, dont il favorise l'intégration et la participation active à la vie sociale. Il favorise son épanouissement personnel et stimule ses intérêts en lui offrant une grande panoplie d'activités.

- Il prévient l'isolement, il contribue à la prévention de la santé psychique et physique et se préoccupe de l'intégration des seniors non luxembourgeois.
- Il favorise la participation active des usagers en les encourageant à s'investir eux-mêmes pour exploiter et développer leurs ressources et pour faire part de leur savoir ou de leurs compétences particulières aux autres seniors, ce qui est une forme de bénévolat.
- Il cherche à trouver pour les personnes qui ont envie de s'engager pour autrui différentes formes de bénévolat.

- Il propose ses prestations à toute personne qui désire préparer son départ de la vie active. Il remplit une fonction de conseil pour les personnes qui sont à la recherche de solutions pour un problème personnel en leur offrant une écoute active et/ou les orientant vers des professionnels spécialisés en cas de besoin.

CIGL

(Centre d'Initiative et de Gestion Local)

Clubhaus Am Säitert

1, rue Jos Paquet
L-5872 Alzingen

Contact :

Yolande Lemmer
info@amsaitert.lu
Tél. 26 36 23 95

Heures d'ouverture :

lundi de 14h00-16h00
mardi, mercredi et jeudi de
9h00-12h00 et de 14h00-16h00
vendredi du 9h00-12h00

Hesper Geschirkëscht – Service de proximité
3, rue Jean Steichen
L-5868 Alzingen
Tél. 24 83 61 1



Centre d'Initiative et de Gestion Local
Hesperange

Horaires

Assistance à domicile pour personnes de plus de 60 ans
sur rendez-vous du lundi au vendredi de :
8h30-12h00 et 12h30-16h30

Quel est son but :

- offrir aux personnes âgées la réalisation de petits travaux et réparations à domicile

Quels sont ces « petits » travaux et réparations à domicile :

- petits travaux de bricolage dans la maison
- travaux saisonniers : déblayer la neige, ramassage de feuilles
- travaux de jardinage : tondre le pelouse, couper les haies, entretenir le jardin et les parterres, débroussailler, etc.
- entretien des lieux intérieurs et extérieurs, réparer quelques pavés, etc.
- petites rénovations en menuiserie, peinture et tapisserie
- petits travaux sanitaires : déboucher un siphon, réparer un robinet qui fuit, etc.
- bricolage : réparer la courroie d'un volet, changer une serrure, etc.

Famille et enfants

INITIATIV LIEWENSUFANK

20, rue de Contern
L-5955 ITZIG

Secrétariat : Tél. 36 05 97

Babyhotline : Tél. 36 05 98

Email : info@liewensufank.lu

L'Initiativ Liewensufank accompagne les futurs et jeunes parents pendant la période extraordinaire où ils fondent une famille en leur offrant des informations et des consultations compétentes ainsi que des cours en groupes. Nous sommes à votre écoute du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 ou par email : berodung@liewensufank.lu Pour connaître les services offerts par « Initiativ Liewensufank », veuillez consulter le site internet :

www.liewensufank.lu

BABYSITTING

Baby-Sitting an der Gemeng Hesper a.s.b.l.

Vous cherchez un Baby-Sitter qualifié ?

Vous voulez suivre une formation pour Baby-Sitters ?

Contact : info@hesper-kanner.lu

CRÈCHES / ASSISTANTES PARENTALES

- Vous recherchez des renseignements sur une structure d'accueil de votre choix au niveau communal ou régional ?
- des informations sur l'accueil socio-éducatif de vos enfants ?
- des détails sur le fonctionnement du Chèque-Service Accueil (CSA) ?

Consultez www.staarkanner.lu



CHÈQUES-SERVICE ACCUEIL

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, l'éducation non formelle est gratuite au Luxembourg pendant les semaines d'école.

Pendant les semaines d'école

- La gratuité s'appliquera pendant les semaines d'école du lundi au vendredi de 7 h à 19 heures pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (cycles 1 à 4).
- La gratuité ne s'applique ni aux enfants en bas âge (par exemple, crèche) ni aux enfants inscrits à l'éducation précoce.
- L'adhésion au système du chèque-service accueil (CSA) est obligatoire. Pour adhérer au CSA, veuillez contacter la Commune de Hesperange (36 08 08-2230/2231).
- Pendant les semaines scolaires, les repas de midi seront gratuits pour les enfants soumis à l'obligation scolaire (cycles 1 à 4)

Pendant les semaines de vacances scolaires

- La participation financière des parents s'applique à toutes les plages réservées ainsi qu'au repas. Ensuite, la participation financière des parents ne sera plus plafonnée par un forfait, mais le barème du chèque-service accueil s'appliquera.
- La gratuité des repas est réservée aux familles disposant d'un revenu inférieur à deux fois le salaire social minimum. Pour les autres familles, le barème du chèque-service accueil s'applique.

Le montant du CSA est versé directement au service d'accueil reconnu comme prestataire chèque service.

PERSONNES CONCERNÉES

Le chèque-service accueil s'adresse à chaque enfant :

- résidant au Luxembourg, ou ;
- dont un parent ou représentant légal est travailleur ressortissant de l'Union européenne et employé au Luxembourg.

CONDITIONS PRÉALABLES

Pour bénéficier du chèque-service accueil, les enfants doivent :

- être âgés de moins de 13 ans et/ou ;
- ne pas avoir quitté l'enseignement fondamental.

DONNÉES À COMMUNIQUER

Pour bénéficier du CSA, le parent doit fournir les données obligatoires suivantes :

- le nom et le prénom de l'enfant ;
- le numéro d'identification national de l'enfant ;
- les noms et prénoms et le numéro d'identification national du représentant légal ;
- le numéro d'identification national du partenaire du représentant légal en cas de ménage recomposé ;
- l'adresse de l'enfant ;
- l'adresse du requérant ;
- l'adresse de facturation des prestations ;
- la langue de communication choisie (allemand, français, luxembourgeois, anglais ou portugais) ;
- pour bénéficier du soutien financier de l'Etat : les données sur la situation de revenu du représentant légal.

En vue de l'établissement du contrat d'adhésion, le requérant autorise l'agent communal à consulter les données à caractère personnel nécessaires au traitement de sa demande d'adhésion.

DURÉE DE VALIDITÉ

Le contrat d'adhésion est valable pour 12 mois à partir de la signature et doit être renouvelé annuellement avant la date d'expiration du contrat. À titre d'exception et pour des raisons dûment motivées par l'administration, l'adhésion du requérant peut être limitée à 3 mois. **Les parents sont responsables du renouvellement de leur adhésion avant la date de péremption. Faute de renouvellement de la carte, le bénéfice du CSA n'est plus attribué et l'entièreté du coût de l'accueil de l'enfant est alors à la charge des parents.**

MONTANT

Participation financière de l'Etat

La participation financière de l'Etat est plafonnée à 60 heures par semaine. La participation maximale de l'Etat est plafonnée à 6 euros/heure pour l'accueil d'un enfant dans un service d'éducation et d'accueil et à 5,40 Euros/heure pour l'accueil auprès d'un assistant parental. Tout dépassement de ces plafonds est entièrement à la charge des parents. Les parents peuvent bénéficier d'une réduction financière dans le cadre du chèque service-accueil à condition de communiquer le revenu de leur ménage.

Le contrat d'adhésion CSA établit la valeur du chèque-service accueil sur base du barème de la participation parentale qui permet de calculer les montants à la charge des parents.

Les couples mariés, pacsés ou vivant en concubinage sont considérés de façon identique dans la prise en compte du revenu du ménage. Le représentant légal est tenu de produire toutes les pièces récentes nécessaires pour établir la situation de revenu actuelle de son ménage :

- une copie du bulletin d'impôt le plus récent ou à défaut le certificat de revenu établi par l'Administration des contributions directes ;
- toute preuve établissant la situation de revenu du ménage (certificat annuel récent de salaire, pension, de chômage ou certificat de revenu établi par le Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) si le revenu du déclarant est non imposable par voie d'assiette ;
- à défaut, toute autre pièce documentant le revenu actuel.

Si le déclarant ne peut, pour des raisons indépendantes de sa volonté, produire l'une de ces pièces, le revenu imposable du ménage est attesté par toute autre pièce délivrée par l'employeur.

L'agent peut demander toute pièce supplémentaire pour documenter le revenu du ménage.

Si les parents ne souhaitent pas communiquer des données relatives à leur revenu, les montants prévus dans la dernière catégorie du barème de la participation parentale intitulée « sans indication de revenu » sont appliqués.

CONGÉ PARENTAL

Le congé parental permet aux parents d'un enfant en bas âge d'interrompre leur carrière professionnelle ou de réduire leur temps de travail pour se consacrer davantage à l'éducation de leur enfant. Ils sont assurés de retrouver leur emploi à la fin du congé.

Le parent peut demander :

- soit le 1^{er} congé parental : à prendre à la suite du congé de maternité ou d'accueil ;
- soit le 2^e congé parental : à prendre avant le 6^e anniversaire de l'enfant (12^e anniversaire en cas d'adoption).

Le congé parental est accordé une seule fois pour le même enfant.

Pendant le congé parental, le parent a droit à une indemnité qui constitue un revenu de remplacement, versée par la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE).

1. CONDITIONS PRÉALABLES

Le (futur) parent doit :

- être affilié obligatoirement à la sécurité sociale luxembourgeoise sans interruption pendant au moins 12 mois continus avant le début du congé parental. En cas d'interruption, celle-ci ne peut pas être supérieure à 7 jours au total sur les 12 mois ;
- s'il est salarié : avoir un ou plusieurs contrats de travail qui totalise(nt) au moins 10 heures de travail par semaine ;
- s'il est salarié ou apprenti : être sous contrat pendant toute la durée du congé parental.

Remarque : en cas de cession, de fusion ou de transfert d'entreprise, le transfert d'un salarié vers un autre poste de travail n'est pas considéré comme un changement d'employeur.

2. TYPES DE CONGÉ PARENTAL

1^{er} ou 2^e congé parental

Le parent peut demander soit :

- le 1^{er} congé parental, à prendre obligatoirement par l'un des parents immédiatement à la suite du congé de maternité ou d'accueil. À défaut, il est perdu et l'autre parent ne pourra prendre que le 2^e congé parental ;
- le 2^e congé parental qui doit débiter :
 - en cas de naissance, avant la date du 6^e anniversaire de l'enfant ;
 - en cas d'adoption :
 - au cours d'une période de 6 ans après la fin du congé d'accueil ; ou
 - si aucun congé d'accueil n'a été pris, entre la date du jugement d'adoption et celle du 12^e anniversaire de l'enfant.

Congé à plein temps, à temps partiel ou fractionné

Le 1^{er} et le 2^e congé parental peuvent être pris à **temps plein**, à **temps partiel** ou **fractionné** en fonction du nombre d'heures indiquées sur le contrat de travail du parent et de sa situation :

- **40 heures par semaine ou indépendant :**
 - congé à plein temps de 4 ou 6 mois ;
 - congé à mi-temps de 8 ou 12 mois à 50 % de son horaire de travail normal, avec l'accord de l'employeur ;
 - congé fractionné : 4 périodes d'un mois au cours d'une période de 20 mois maximum, avec l'accord de l'employeur ;
 - congé fractionné : 1 jour ou 2 demi-journées par semaine pendant une période de 20 mois au maximum, avec l'accord de l'employeur ;

■ 20 heures par semaine ou plus :

- congé à plein temps de 4 ou 6 mois ;
- congé à mi-temps de 8 ou 12 mois, avec l'accord de l'employeur ;
- 10 heures par semaine ou plus : congé à plein temps de 4 ou 6 mois ;
- contrat d'apprentissage : congé à plein temps de 4 ou 6 mois ;
- le parent a plusieurs employeurs ou est affilié comme salarié et indépendant : congé à temps plein de 4 ou 6 mois.

En cas de changement de la durée du travail mensuelle au cours de l'année qui précède le congé parental, la moyenne calculée sur l'année en question est prise en compte. Toutefois, le changement opéré après la date de demande de congé parental n'est pas pris en compte pour la détermination du congé parental.

3. INDEMNITÉ DE CONGÉ PARENTAL

Pendant le congé parental, le salarié a droit à une indemnité de congé parental mensuelle versée par la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) en remplacement du revenu professionnel. L'indemnité est soumise aux cotisations sociales et à l'impôt, sur base d'une fiche de retenue d'impôt sur laquelle la CAE figure comme employeur.

L'Administration des contributions directes (ACD) met à jour la fiche d'impôt du salarié sans intervention, ni demande de la part du contribuable, dans un intervalle moyen de 30 jours ouvrables.

L'indemnité de congé parental peut être réclamée durant 2 ans à partir de la fin du mois pour lequel elle est due.

ALLOCATION FAMILIALE

L'allocation est due à partir du mois de naissance jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

L'allocation n'est plus due à partir du mois qui suit celui au cours duquel l'enfant a atteint dix-huit ans, sauf s'il poursuit des études secondaires ou des études assimilées.

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

L'allocation de rentrée scolaire est fixée à 115 euros pour un enfant âgé de plus de 6 ans et de 235 euros pour un enfant âgé de plus de douze ans. Elle est versée d'office au mois d'août de chaque année. Aucune demande n'est à remplir.

Les enfants admis au 2^e cycle de l'enseignement fondamental (anciennement : 1^{ère} année primaire) et n'ayant pas encore l'âge de six ans accomplis au moment de la rentrée scolaire, bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire sur présentation d'un certificat scolaire.

L'allocation cesse et n'est plus versée pendant l'année civile au cours de laquelle les études secondaires ou assimilées sont clôturées.

<https://cae.public.lu/fr.html>



Zukunftskeess
CAISSE POUR L'AVENIR DES ENFANTS

2.4

Jeunesse

MAISON DES JEUNES « JUGENDTREFF HESPER »

365, route de Thionville
L-5885 Hesperange

Tél. 26 36 02 88

Courriel : info@jugendtreffhesper.lu

**Heures d'ouverture :**

Lundi 13h00 à 20h00

Jeudi 13h00 à 20h00

Mardi 13h00 à 20h00

Vendredi 13h00 à 20h00

Mercredi 13h00 à 20h00

Samedi 13h00 à 19h00

TA MAISON DE JEUNES

- Un lieu pour échanger, discuter ou tout simplement se réunir
- Un lieu où l'on peut s'adonner à des activités créatives
- Un lieu où l'on peut s'exprimer et s'informer
- Un lieu de découverte
- Mais surtout un lieu où les jeunes sont acteurs et réalisateurs de leurs propres projets.

ACTIVITÉS

- Activités culturelles et sportives
- Se réunir autour de jeux, Internet, Kicker, Dart, Billard, Consoles de jeux...
- Activités externes : cinéma, karting-sport, musée, ski, patinage, bowling, colonies vacances
- Ateliers divers : Atelier de danse, Atelier de cuisine, Fitness, Atelier d'arts martiaux, Futsal, ...

INFORMATIONS & PRÉVENTION

- Brochures
- Aide à la recherche d'un emploi
- Aide à la rédaction de lettres de motivation
- Soirées à thème (sida, drogues, alcool, ...)

BETREIT WUNNEN FIR JONK LEIT

OBJECTIF PRINCIPAL

Le service a pour objectif d'accueillir et d'héberger de façon continue ou temporaire, plusieurs jeunes célibataires, hommes et femmes, âgés entre 18 et 30 ans, sans enfants à charge, se trouvant dans une situation de détresse. Il offre un encadrement spécialisé et un accompagnement éducatif, psychologique et social adapté aux besoins individuels de l'utilisateur.

LE SERVICE VISE PAR SES ACTIVITÉS

- L'épanouissement personnel de l'utilisateur
- Le développement de ses capacités psychiques et sociales
- L'organisation autonome de la vie quotidienne
- L'insertion ou la réinsertion professionnelle
- L'intégration et la participation sociale

CRITÈRES D'ADMISSION

- Jouir des droits sociaux au Luxembourg
- Avoir un projet de vie concret (scolaire/apprentissage/mesure/emploi)
- Montrer de la motivation afin de mener à bout son projet individuel
- Coopérer avec le service Betreit Wunnen tout au long du séjour
- Être autonome et apte à prendre ses responsabilités au quotidien
- Accepter la mise en place ainsi que les conditions d'un projet de réinsertion sociale
- Besoin thérapeutique ponctuel, ne pas présenter de dépendance drogues/alcool ou problèmes psychiques graves

COMMENT NOUS JOINDRE

par courrier:

Betreit Wunnen fir jonk Leit
470, route de Thionville, L-5886 Hesperange
406, route de Thionville, L-5884 Hesperange

par téléphone

Bureau: 36 75 12 Portable: 621 815 088

par mail

betreitwunnen@sej-hesper.lu

Social

OFFICE SOCIAL DE HESPERANGE

476, route de Thionville
L-5886 Hesperange

QUI AIDONS-NOUS ?

Toute personne qui séjourne légalement au Grand-Duché de Luxembourg et qui est domiciliée sur le territoire de la Commune de Hesperange, peut s'adresser à l'Office social de Hesperange.

NOS MISSIONS

- Écoute, soutien et orientation
- Information par rapport à la législation sociale
- Aides dans les démarches administratives
- Aides financières et matérielles

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Anne-Marie Probst

Tél. 36 08 08 2482

Localité : **Hesperange**, Foyer 299, route de Thionville à Hesperange (nom par ordre alphabétique **A-K**)
anne-marie.probst@hesperange.lu
(lundi, mardi, mercredi et vendredi)

Anna Marques

Tél. 36 08 08 2481

Localité : **Itzig, Fentange**, Foyer 299, route de Thionville à Hesperange (nom par ordre alphabétique **L-Z**)
anna.marques@hesperange.lu
(lundi au vendredi)

Suzette Hensgen

Tél. 36 08 08 2486

Localités : **Howald**, Foyer 328A, route de Thionville à Hesperange, Foyer 299, route de Thionville, Hesperange
(nom par ordre alphabétique **A-K**)
suzette.hensgen@hesperange.lu
(lundi au vendredi)

Claire Franck

Tél. 36 08 08 2480

Localités : **Alzingen**
claire.franck@hesperange.lu
(lundi au vendredi)

Secrétariat

Jennifer Bernard

Tél. 36 08 08 2201

Recette

Thierry Kreins

Tél. 36 08 08 2483

Service ARIS

Emmanuelle Remy

Assistante sociale

Tél. 36 08 08 2484

PRIME D'APPROVISIONNEMENT

La prime est payée aux rentiers et aux personnes à revenu modeste qui habitent dans la Commune de Hesperange depuis au moins une année. En outre, les demandeurs doivent être chefs de ménage et profiter d'une allocation de vie chère (paiement annuel).



Renseignements :

Administration Communale de Hesperange
Accueil : Tél. 36 08 08 1

ALLOCATION DE VIE CHÈRE

Conditions d'obtention de l'allocation de chauffage (Etat)

Cette allocation est une aide de l'Etat payable uniquement aux ménages à revenu modeste. N'étant pas fixée par une loi, son application est décidée d'année en année. Il s'agit d'une aide de l'Etat et non de la Commune. Les demandes sont à adresser au Fonds National de Solidarité. Le formulaire est disponible à la réception de la Mairie.

CAFÉ DE BABEL

Se retrouver autour d'un verre ou d'un café, pour faire des rencontres, converser avec des personnes dans sa langue maternelle ou dans une langue apprise et rafraîchir voire approfondir ses connaissances.

Venez pratiquer des langues : Lëtzebuergesch, Français, Deutsch, English, Italiano, Español, Português.

Adresse :

CELO
476, rte de Thionville
L-5886 Hesperange

Informations :

Paul Kridel
Tél. 36 08 08 2203
paul.kridel@hesperange.lu

Quand :

Chaque 4e mardi du mois

Moien

Bonjour

Hallo

Hello

Ciao

Hola

Olá

LA CIGLIOTHEIK

C'est une volonté du CIGL Hesperange de faciliter le « partage des savoirs » par l'offre d'un lieu de rencontre qui regroupe des possibilités de divertissement.

NOS OBJECTIFS

- Inclusion sociale par la biais de projets « ouverts »
- Valorisation de l'expérience, des connaissances et du vécu de chacun
- Favoriser la participation des citoyens

NOS ACTIVITÉS

- L'espace « Jeux de société »
- La bibliothèque ouverte à tout public
- L'accès libre avec ses 4 ordinateurs (Internet, Word, Excel,...)

Adresse

3, rue Jean Steichen
L-5868 Alzingen

Tél. 24 83 61 1

Heures d'ouverture

08h00-12h00 et de 12h30-16h30

info@ciglhesperange.lu

CONVERSATION EN LUXEMBOURGEOIS

Le luxembourgeois est une des trois langues officielles du Grand-Duché de Luxembourg. Ce guide, riche de conseils pour votre escapade, vous permettra de vous exprimer dans la langue maternelle des Luxembourgeois. Vous serez alors beaucoup plus qu'un simple touriste.

Un guide de conversation du luxembourgeois original et facile contenant :

- une partie grammaire pour vous initier aux structures de la langue et vous apprendre à construire vos propres phrases
- une partie conversation pour communiquer facilement grâce aux mots clés et phrases types répartis dans 75 rubriques thématiques contenant le vocabulaire essentiel de la langue, complétée d'un lexique de plus de 2000 mots
- la prononciation de tous les mots et phrases en luxembourgeois

Téléchargement du guide :

www.justarrived.lu

COURS DE LANGUE LUXEMBOURGEOISE

Dans une société de plus en plus multiculturelle, les compétences linguistiques sont essentielles et contribuent à une meilleure intégration de personnes de différentes origines et cultures.

La commune de Hesperange propose chaque année des cours de langue luxembourgeoise pour débutants et avancés. Les cours commencent toujours fin septembre/début octobre et se terminent en juin (60 heures). Les cours auront lieu une fois par semaine à raison de 2 heures (excepté pendant les vacances scolaires).

Les cours sont agréés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et portent le label de qualité.

À la fin de l'année scolaire un certificat délivré par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est délivré à tous les élèves ayant participé à au moins 70% des cours.



HOPLR - LÉIERT ÄR NOPERE KENNEN

Hesperange utilise Hoplr, le site web privé pour les quartiers. Toute personne vivant dans la commune de Hesperange peut s'y inscrire et entrer facilement en contact avec ses voisins.

À QUOI PEUT VOUS SERVIR CE SITE WEB ?

- à faire connaissance avec vos voisins
- à prendre soin de vos voisins et développer de l'entraide
- à prêter ou emprunter une échelle ou une perceuse à l'un de vos voisins
- à trouver un bon plombier ou un baby-sitter de confiance dans votre quartier
- à discuter des problèmes de circulation ou des travaux de voirie
- à annoncer un vide-grenier ou une fête de quartier ...

Évidemment, un tel réseau ne peut être une réussite que s'il compte suffisamment de membres. Il a déjà fait ses preuves dans d'autres communes en Belgique et aux Pays-Bas. Nous espérons donc pouvoir vous accueillir chez Hoplr très bientôt ! L'inscription est très simple et gratuite, vous trouverez les instructions ci-dessous. Une app est disponible dans l'App Store pour les appareils iOS et dans le Play Store pour les appareils Android.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

- Téléchargez l'app mobile ou rendez-vous sur www.hoplr.com et indiquez votre adresse
- Indiquez votre code de localité
- Inscrivez-vous dans votre localité

www.hoplr.com



2.6

Logement

AIDES

Pour obtenir des informations sur les aides à la construction et rénovation des logements, il faut vous adresser au Ministère du Logement. De très nombreuses explications et informations sont accessibles sur le site internet du Département du Logement, à l'adresse : www.logement.lu



COMMISSION DES LOYERS

Il existe auprès de l'Administration communale de Hesperange une « Commission des Loyers » qui peut être appelée tant par les locataires que par les propriétaires en cas de litige.

Procédure à suivre en cas de litige entre propriétaires et locataires : les requêtes sont à introduire auprès du secrétaire de la Commission des Loyers de la Commune de Hesperange.

Personne de contact :

Nathalie Backes Tél. 36 08 08 4371

VOUS AVEZ UN BIEN IMMOBILIER À LOUER ?

Profitez des avantages de l'Agence Immobilière Sociale !

- Loyer garanti
- Entretien et remise en état par AIS
- Encadrement professionnel de l'occupant

Nous recherchons des logements inoccupés que nous prenons nous-mêmes en location afin de garantir le loyer au propriétaire et les mettons à disposition de personnes en situation de précarité ou à revenus modestes.

AVEC NOUS, VOUS LOUEZ VOTRE BIEN EN TOUTE SÉCURITÉ !

- Chaque mois, votre loyer vous est viré par nos soins sur votre compte
- Notre équipe technique assure le contrôle et l'entretien régulier de votre bien
- L'occupant de votre logement reste encadré par une équipe de professionnels du domaine social durant toute la période du bail

Contactez-nous :

Tél. 26 48 39 52 ou consultez notre site internet : www.ais.lu



VOUS AVEZ UN PROBLÈME DE VOISINAGE ?

Bruits, plantations, dégradations, travaux, animaux, droit de propriété, etc. N'attendez plus ! Venez rencontrer un(e) médiateur(trice) à la commune !

LA MÉDIATION

- est volontaire et confidentielle
- favorise un climat de dialogue et de coopération lors d'un conflit de voisinage
- permet de trouver une solution satisfaisante pour chacun
- est gratuite pour les parties concernées, la commune prend en charge la rémunération du médiateur
- peut être une alternative aux procédures judiciaires coûteuses
- fait appel à la responsabilité des parties

COMMENT ÇA MARCHE ?

Chaque personne reçue dans le Service de Médiation bénéficiera d'une écoute individuelle et attentive. En fonction de vos besoins, le service mettra en place les démarches nécessaires à la gestion de votre conflit.

Le Service de Médiation de la commune de Hesperange est à votre écoute.

Comment contacter le Service de Médiation ?

Laissez un message ainsi que vos coordonnées par mail à **mediation@hesperange.lu** ou bien téléphonez au **36 08 08 2499**.

Un(e) médiateur(trice) vous contactera dans les plus brefs délais.



Scolarisation

Au Grand-Duché de Luxembourg, la scolarité est en principe gratuite. Elle est obligatoire à partir de l'âge de 4 ans jusqu'à l'âge de 18 ans.

L'enseignement fondamental comprend 9 années de scolarité, réparties en 4 cycles d'apprentissage. Le 1^{er} cycle comprend une année d'éducation précoce dont la fréquentation est facultative et 2 années d'éducation préscolaire faisant partie de l'obligation scolaire.

Les 2^e, 3^e et 4^e cycles suivants constituent l'enseignement primaire. Chaque cycle d'apprentissage a une durée de 2 ans.

SCOLARISATION (FACULTATIVE) D'UN ENFANT DE 3 À 4 ANS :

CYCLE 1 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (PRÉCOCE)

L'éducation précoce s'adresse en principe à tous les enfants résidents au Grand-Duché de Luxembourg, âgés de 3 ans révolus avant le 1^{er} septembre de l'année en cours. L'éducation précoce est une année scolaire facultative et gratuite. Il n'y a donc aucune obligation pour les parents d'y inscrire leurs enfants. Une fois ces derniers inscrits, les parents sont tenus d'assurer la présence de leurs enfants en classe.

OBJECTIFS

L'éducation précoce encourage votre enfant

- à écouter et à parler, c'est-à-dire à communiquer
- à bouger
- à créer
- à s'exprimer
- à développer ses facultés et aptitudes

SCOLARISATION D'UN ENFANT DE 4 À 6 ANS:

CYCLE 1 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (PRÉSCOLAIRE)

L'éducation préscolaire ("d'Spillschoul" en luxembourgeois) s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans. Elle comprend une période de 2 années dont la fréquentation est obligatoire et gratuite.

Pour être admis à l'enseignement préscolaire, l'enfant doit avoir été préalablement inscrit au registre de la population de la commune de résidence avec ses parents / la personne responsable.

SCOLARISATION D'UN ENFANT DE 6 À 12 ANS: CYCLES 2 À 4 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (PRIMAIRE)

Les 2^e (enfants de 6 et 7 ans), 3^e (enfants de 8 et 9 ans) et 4^e (enfants de 10 et 11 ans) cycles suivants constituent l'ancien enseignement primaire. Chaque cycle d'apprentissage a en principe une durée de 2 ans. Aux cycles 2 à 4, l'alphabétisation se fait en allemand, alors langue d'enseignement de toutes les branches, à l'exception du français. L'apprentissage du français commence au cycle 2.

Pour toute question supplémentaire prière de contacter le service scolaire tél. 36 08 08 2008.



3.2

De séchere Schoulwee Pedibus



DE SÉCHERE SCHOULWEE

Au courant des dernières années, toute circulation à l'intérieur des quartiers résidentiels a été limitée à 30km/heure. De même, diverses autres mesures ont été introduites dans notre commune afin de réduire le trafic parasite à l'intérieur des quartiers résidentiels.

Ces mesures nous ont permis d'introduire le concept du « séchere Schoulwee » dans les quartiers résidentiels.

Ainsi, des points de rassemblement sont prévus dans les quartiers résidentiels à partir desquels le chemin vers l'école est signalisé. Les chemins et passages piétons à emprunter sont signalisés comme tels par le logo « Schläichi » qui est marqué sur les trottoirs.

Ce concept du « séchere Schoulwee » sera étendu progressivement aux autres localités de la commune de Hesperange.



LE PEDIBUS

Plusieurs lignes du Pedibus fonctionnent en parallèle au « séchere Schoulwee ». Ces lignes mènent des quartiers résidentiels vers l'école, sur des parcours définis, avec des arrêts définis où les enfants peuvent attendre. Le Pedibus sera toujours accompagné par un adulte.

Les itinéraires des Pedibus sont prévus le long des axes routiers principaux menant à l'école. L'accompagnement par un adulte est censé renforcer la sécurité des enfants à ces endroits dangereux.

PATROUILLEURS SCOLAIRES

Des patrouilleurs scolaires complètent le « séchere Schoulwee » et celui du Pedibus auprès des écoles se trouvant le long d'une route principale.

L'objectif du concept « séchere Schoulwee » est de motiver un maximum d'élèves (et de parents) à venir à pied respectivement à vélo à l'école, en vue d'une réduction du nombre de voitures autour du site scolaire. En effet, des situations souvent dangereuses peuvent se présenter suite à un nombre élevé de voitures aux alentours de l'école créant un sentiment d'insécurité à la fois chez les enfants et les parents.

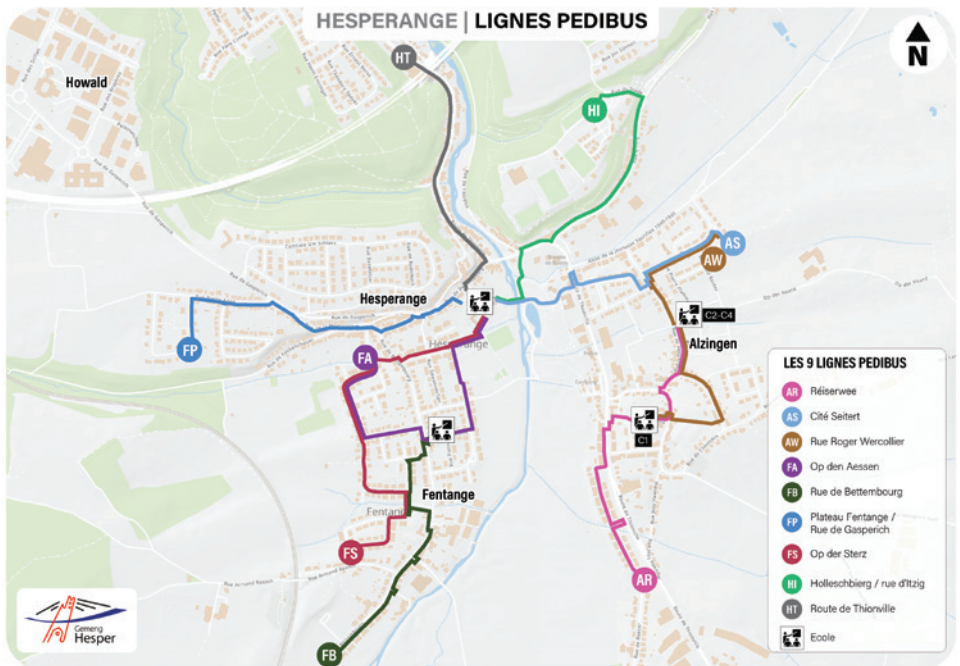
Afin de minimiser le risque d'un accident, plusieurs règles générales sont à suivre :

- Le trottoir est la seule zone de sécurité où l'enfant peut marcher.
- Toujours emprunter le trottoir du côté le plus sûr, c'est-à-dire du côté des maisons et des jardins.
- S'il n'y a pas de trottoir, emprunter toujours le côté gauche de la rue.
- Toujours traverser la rue près des feux de signalisation et d'un passage pour piétons sécurisé.

Si l'enfant doit traverser la rue dans une zone non protégée, il est impératif qu'il adapte un comportement de sécurité adéquat : regarder attentivement à gauche, ensuite à droite et ensuite traverser, uniquement s'il n'y a pas de voitures en vue.

Informations/Inscriptions

laura.reding@sej-hesper.lu



Les plans peuvent être consultés sur le site www.sej-hesper.lu

3.3

Bâtiments scolaires

**ÉCOLE ALZINGEN "AM DUERF"****Cycle 1 (précoce et préscolaire)**

20, rue de Syren L-5870 Alzingen

Tél. 36 08 08 3600

Responsable : **Jeff Becker**

Tél. 621 343 635 / 36 08 08 3644

**ÉCOLE ALZINGEN "AN DE WISEN"****Cycle 2-4**

30, rue de Hesperange L-5830 Alzingen

Tél. 36 08 08 3700

Responsable : **Alain Hilger**

Tél. 621 363 051 / 36 08 08 3799

**ÉCOLE FENTANGE****Cycle 1-4 (préscolaire-6^e année)**

75, rue de Bettembourg L-5811 Fentange

Tél. 36 08 08 4500

Responsable : **Roger Hartz**

Tél. 621 259 171 / 36 08 08 4531

**ÉCOLE HESPERANGE****Cycle 1-4 (précoce-6^e année)**

9, rue de Bettembourg L-5810 Hesperange

Cycle 1 : Tél. 36 08 08 5501/5526**Cycle 2-4 :** Tél. 36 08 08 5500Responsable : **Bernard Fontanaud**

Tél. 691 712 060 / 36 08 08 5530

**ÉCOLE HOWALD-PLATEAU****Cycle 2-4**

28, rue de l'École L-1455 Howald

Tél. 36 08 08 7701

Responsable : **Kevin Kieffer**

Tél. 621 279 730 / 36 08 08 7795



ÉCOLE HOWALD-COUVENT

Cycle 1 (précoce et préscolaire)

1, rue de la Redoute L-2416 Howald

Tél. 36 08 08 7801

Responsable : **Tony Heiderscheid**

Tél. 621 311 331 / 36 08 08 7851



ÉCOLE ITZIG-PLATEAU

Cycle 1-4 (précoce-6^e année)

2, rue de l'École L-5957 Itzig

Tél. 36 08 08 6101

Responsable : **Paul Mangen**

Tél. 621 279 731 / 36 08 08 6703



3.4

École de Musique



La commune de Hesperange offre les cours suivants :

- Initiation à la musique
- Formation théorique
- Formation vocale
- Formation instrumentale

Chargé de la direction

Xavier Grisó

Tél. 36 08 08 2234

Secrétariat

Vân-Anh Mai

Tél. 36 08 08 4357

du lundi au jeudi de 9h00-13h00

mardi et jeudi après-midi de 13h30-17h30

Adresse

École de Musique

96, rue de Bettembourg

L-5811 Fentange



3.5

Structures d'accueil

**CRÈCHE « JANGELI »****Enfants âgés de 2 mois-4 ans**

397, route de Thionville L-5885 Hesperange

Chargée de direction :

Sandra Reiland Tél. 26 36 16 17**CRÈCHE « CHARLY »****Enfants âgés de 2 mois-4 ans**

12b, rue de l'Eglise L-5819 Alzingen

Chargée de direction :

Maïva Fortes Tél. 36 08 08 3200**MAISON RELAIS****« MINI REEWIERMERCHE »**

20, rue de Syren L-5870 Alzingen

Chargée de direction :

Zoé Scheffen Tél. 36 08 08 3602**MAISON RELAIS****« REEWIERMERCHE »**

30, rue de Hesperange L-5830 Alzingen

Chargée de direction :

Vanessa Collarini Tél. 36 08 08 3811**MAISON RELAIS « HEESPRÉNGER »****Enfants âgés de 6-12 ans**

9, rue de Bettembourg L-5810 Hesperange

Chargée de direction :

Isabelle Kemp Tél. 36 08 08 5502**MAISON RELAIS****« MINI HEESPRÉNGER »****Enfants âgés de 3-6 ans**

9, rue de Bettembourg L-5810 Hesperange

Chargée de direction :

Caroline Hess Tél. 36 08 08 5503



MAISON RELAIS « WISSBEI »

Cycles 3.2 - 4.2

Rue de l'École L-1455 Howald

Cycles 2.1 - 3.1

1, rue de la Redoute L-2412 Howald

Chargée de direction :

Simone Rieth Tél. 36 08 08 7802



MAISON RELAIS

« MINI WISSBEI »

Précoce + cycle 1

1, rue de la Redoute L-2412 Howald

Chargée de direction :

Kim Weisgerber Tél. 36 08 08 7811



MAISON RELAIS

« HOLZWIERMERCHER »

Enfants âgés de 3-12 ans

2, rue de l'École L-5957 Itzig

Chargée de direction :

Fabienne Haan Tél. 36 08 08 6102

Coordinateur général des Maisons relais :

Claude Gleis Tél. 36 08 08 6728

SECRETARIAT STRUCTURES D'ACCUEIL

Christiane de la Hamette

Natalie Fellerich

Tél. 36 08 08 6900

« HESPER BEWEGT SECH »

Miguel Da Costa Tél. 36 08 08 6901

Coordinateur Sportif :

Jonathan Proietti Tél. 36 08 08 6902



4.1

Service religieux

SERVICE RELIGIEUX

Le samedi :

18h00 : messe à Fentange (toutes les 2 semaines)

19h 15 : messe à Alzingen (toutes les 2 semaines)

18h00 : messe à Itzig (toutes les 2 semaines)

Le dimanche:

10h45 : messe à Howald

SECRÉTARIAT PAROISSIAL

HESPER / ROESER / WEILER-LA-TOUR

2, rue de Bettembourg L-3320 Bivange

Tél. 36 75 96

Permanence le lundi, mardi et vendredi de 09h00 à 12h00



Hesperange



Itzig



Fentange



Howald



Alzingen

Pacte Climat

Le Pacte Climat est un instrument central pour orienter la politique énergétique et climatique communale, qui repose en partie sur le « European Energy Award », un système européen de gestion de la qualité pour les communes dans le domaine de la politique énergétique et climatique.

Les objectifs sont la réduction de la consommation d'énergie, l'augmentation de l'efficacité énergétique et l'augmentation de la part des énergies renouvelables ainsi que la stimulation du marché de l'emploi. La Commune de Hesperange a adhéré au pacte climat en date du 05.02.2013.

Les missions et la vision de la commune de Hesperange en matière de pacte climat sont la mise en place d'une charte contenant des objectifs clairs et précis, à savoir :

- utiliser l'énergie de manière plus efficace
- passer à l'énergie durable et
- promouvoir le transport public.

Les avantages pour les citoyens sont nombreux :

- Développement de l'offre communale en matière de sensibilisation, d'information et de conseil
- Soutien à un mode de vie durable
- Participation active à l'équipe climatique
- Réduction des coûts énergétiques grâce au recours à l'offre communale
- Création d'emplois « verts »

Dans le cadre du Pacte Climat la commune de Hesperange a été certifiée dans la catégorie Gold avec 77,6%.



Pacte Nature

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Le Pacte Nature est un engagement mutuel entre les communes et l'État luxembourgeois. Il constitue un instrument clé pour faire progresser la protection de la nature au niveau municipal.

Le catalogue de mesures du Pacte Nature comprend des mesures de protection de la nature dans les domaines suivants :

- établissement et mise en œuvre d'une stratégie globale
- milieu urbain
- milieu des paysages ouverts
- milieu forestier
- milieu aquatique
- communication et coopération.

Depuis début 2022 la commune de Hesperange fait partie du pacte nature.



Déchets

OEKO-CENTER HESPER (CENTRE DE RECYCLAGE)

Adresse 1, rue Nachtbann L-5955 Itzig

Horaires

lundi : fermé

mardi/jeudi/vendredi : 12h30-18h30

mercredi : 10h00-20h00

samedi : 09h00-17h00

Renseignements

Tél. 26 36 67 1

info@oekocenterhesper.lu

La carte d'entrée est à retirer directement auprès de l'Oeko-Center sur présentation d'un justificatif de résidence.

DÉCHETS ENCOMBRANTS

Renseignements

Tél. 36 08 08 8888

POUBELLES

Poubelle (noire) déchets ménagers

60 ltr 126 €/an • 80 ltr 168 €/an

120 ltr 252 €/an • 240 ltr 504 €/an

Container déchets ménagers

660 ltr 804 €/an

1100 ltr 1344 €/an

Poubelle (brune) déchets organiques

80 ltr 30 €/an

240 ltr 90 €/an

Poubelle (bleue) papier et carton

120 ltr 30 €/an

Poubelle (verte) verre bouteille

120 ltr 30 €/an

Renseignements

Tél. 36 08 08 2023

SAC POUBELLE JAUNE

Volume 120 ltr 2,25 €/pièce

Points de vente sacs poubelle jaunes :

Howald

Station Service ARAL

256, rte de Thionville

Hesperange

Station Service Q8

468, rte de Thionville

SAC BLEU (VALORLUX)

(Collecte des emballages ménagers PMC)

Sacs disponibles gratuitement à la réception de la Mairie et à l'Oeko-Center Hesper à Itzig

Téléchargement calendrier des déchets : www.hesperange.lu

Taxes communales : www.hesperange.lu/taxes-et-subsides

Geoportail

CADASTRE SOLAIRE HESPER SUR GEOPORTAIL.LU

Est-il rentable d'installer des panneaux solaires sur mon toit ?

L'énergie solaire offre un potentiel quasi inépuisable pour la production d'électricité et de chaleur. Pourtant, seule une petite partie des toits appropriés est utilisée pour la production d'énergie solaire. Investir dans des installations d'énergie solaire, c'est investir dans l'avenir. Vous contribuez à la transition énergétique et à la protection du climat. Vous voulez savoir si le toit de votre maison est adapté à l'utilisation de l'énergie solaire, quelle quantité d'électricité peut être produite par une installation photovoltaïque ou quelle quantité de chaleur peut être produite par une installation solaire thermique ?

Le cadastre solaire vous renseigne

Grâce au cadastre solaire sur Geoportail, vous pouvez savoir en quelques clics si la surface du toit de votre bâtiment est adaptée à une installation photovoltaïque ou solaire thermique.

<https://map.geoportail.lu/theme/energie>

Premières informations dans la vue cartographique

En passant la souris sur l'objet recherché, une brève information apparaît sur l'aptitude de votre toit à l'utilisation de l'énergie solaire. Un marquage en couleur des bâtiments permet de voir immédiatement quels toits sont adaptés à l'énergie solaire. La couleur signale le degré d'aptitude.



**klima
agence**

Votre partenaire
en matière d'énergie
et climat

Conseil indépendant et gratuit

klima-agence.lu • 8002 11 90

Parking résidentiel

Lesdites vignettes avec l'inscription HE (pour Hesperange) seront uniquement valables sur le territoire de la commune de Hesperange, sauf à certains endroits (il est toujours conseillé de regarder la signalisation en place) ainsi que dans le secteur ZA (Zone d'activité Howald). Le stationnement pour véhicule sans vignette est limité à 2 ou 5 heures avec disque respectivement ticket selon indication sur les panneaux de prescription zonales ou de parking.

Chaque ménage a droit à un maximum de trois vignettes. La vignette résidentielle est valable pour l'année en cours. Les vignettes résidentielles seront renouvelées automatiquement tous les ans.

Chaque demande doit être accompagnée d'une copie de la carte d'immatriculation (carte grise).

Une vignette « visiteur » peut être sollicitée en cas d'une visite prolongée dans le cadre familial.

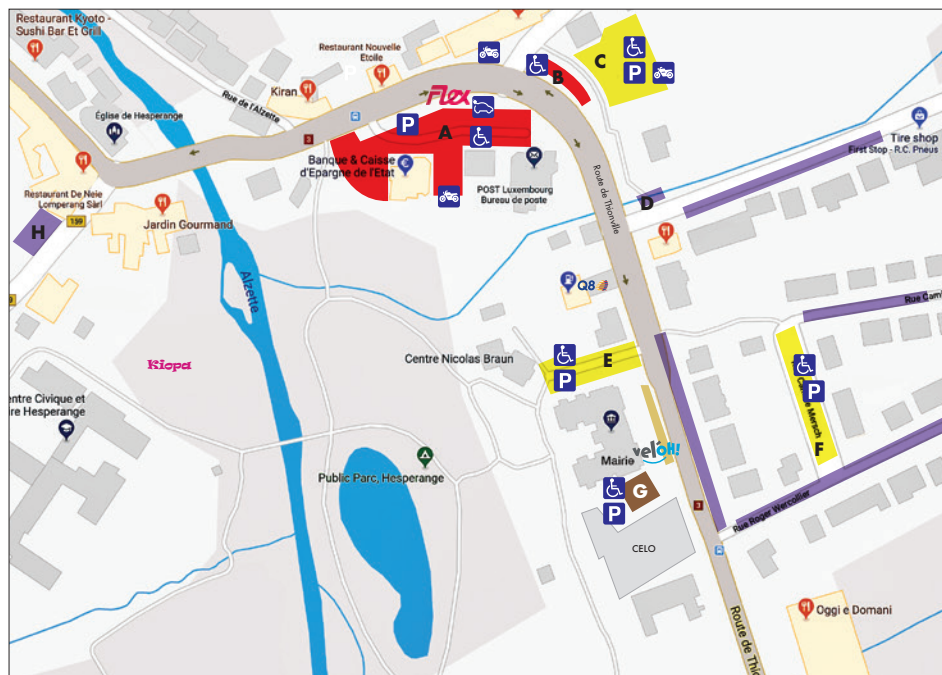
Dans les rues suivantes au quartier résidentiel à Howald le stationnement est payant, excepté les résidents avec la vignette HE : Avenue Berchem, rue General Patton, rue du Couvent, rue Belle-vue, rue de la Redoute, rue Jos Felten, Cte des Rosiers, rue Ferdinand Kuhn, rue Marie Astrid, rue Ed. Oster, rue Eug. Welter, rue de l'Ecole, Place de l'Indépendance, rue du 9 mai 1944, rue Auguste Scholer, rue Victor Beck, rue Neil Armstrong, Allée Drosbach.

Pour toute question supplémentaire, veuillez consulter notre site internet **www.hesperange.lu** ou contacter le service de proximité des agents municipaux.

Tél.: 36 08 08 - 2009

E-Mail : agentsmunicipaux@hesperange.lu

LES ZONES DE STATIONNEMENT AU CENTRE DE HESPERANGE



max. 30 min
Vignette résidentielle non valable

Ticket gratuit max. 90 min
ou vignette résidentielle

Ticket gratuit max. 90 min
Vignette résidentielle non valable

Disque ou vignette résidentielle
max. 5 heures

Disque ou vignette résidentielle
max. 2 heures

Emplacement pour PMR (Ha)

Station de chargement (EI)

Emplacement pour motocycliste (Mo)

E-Bike Sharing

Car Sharing - Station Flex

A 73 places (3 Mo - 2 Ha - 2 EI)

B 16 places

C 72 places (7 Mo - 2 Ha - 6 Vélos)

D 6 places

E 31 places (1 Ha)

F 78 places (2 Ha)

G 14 places (1 Ha)

H 11 places (1 Ha - 2 Vélos)

Total 301 places

Informations supplémentaires :
36 08 08 2009

6.3

Ciruler en bus

LIGNES AVL

Pour consulter les horaires :
www.mobiliteit.lu

LIGNE AVL 3 - ARRÊTS

HOWALD CIPA, Waassertuerm - BONNEVOIE, Léon XIII - BEGGEN, H.

Dunant

HOWALD – Waassertuerm
HOWALD – Minsbësch Q1
HOWALD – Bei der Kierch Q1
HOWALD – 9 Mai 1944 Q1
BONNEVOIE – Lycée Bouneweg PE Q1

LIGNE AVL 5 - ARRÊTS

CLOCHE D'OR, P&R Stade de Luxembourg - BONNEVOIE, Léon XIII - MERL - Rte de Luxembourg - BERTRANGE, Bartreng Gemeng

HOWALD – P&R Lux-Sud Q2
HOWALD Gare – PE Q1
HOWALD – Ronnebësch Q1
BONNEVOIE – Lycée Bouneweg PE Q1

LIGNE AVL 23 - ARRÊTS

BONNEVOIE, Demy Schlechter - Lycée Bouneweg / PE - STADTGRUND - PFAFFENTHAL - EICH, Centre Culturel
Lycée Bouneweg – PE Q2

LIGNE AVL 24 - ARRÊTS

HOWALD, Petermelchen - HOLLERICH, P&R Bouillon - BELAIR, Centre Hospitalier
HOWALD – Petermelchen
HOWALD – Ronnebësch Q2
HOWALD Gare – PE Q2
HOWALD – P&R Lux-Sud Q1

LIGNE AVL 33 - ARRÊTS

HOWALD, Waassertuerm - (HOWALD CIPA) - BONNEVOIE, Lycée Bouneweg / LTB - Wallis - Centre - Fondation Pescatore - Theater - Eecher Plaz - MUHLENBACH - BAMBËSCH, Centre sportif

HOWALD – Waassertuerm
HOWALD – Minsbësch Q1
HOWALD – Bei der Kierch Q1
HOWALD – Jhangelig Q2
HOWALD – C.I.P.A.
BONNEVOIE – Lycée Bouneweg LTB Q5

LIGNES RGTR

Pour consulter les horaires :
www.mobiliteit.lu

LIGNE RGTR D09 - ARRÊTS

Geesseknäppchen - Itzig (AR)
(courses scolaires)

LUXEMBOURG-Geesseknäppchen (Sud 2)
HOWALD – Kierch
HOWALD – Minsbësch
HOWALD – Stîrzel
HESPERANGE – Um Schlass
HESPERANGE – Sprëtzenhaus
HESPERANGE – Am Keller
HESPERANGE – Holleschberg
ITZIG – Am Kiemert
ITZIG – Kapell
ITZIG – Kierch
ITZIG – Klouschter
ITZIG – Am Horra
ITZIG – Dellbiërg
ITZIG – An den Espen
ITZIG – Hubertuspad

Q = Quai

PE = Pool d'échange

LIGNE RGTR D12 - ARRÊTS**Geesseknäppchen - Hellange (AR)
(coursés scolaires)**

LUXEMBOURG – Geesseknäppchen (Sud 4)
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 ALZINGEN – Trapeneck
 ALZINGEN – Hondsbréck

LIGNE RGTR D13 - ARRÊTS**Geesseknäppchen - Hassel (AR)
(coursés scolaires)**

LUXEMBOURG – Geesseknäppchen (Sud 4)
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 ALZINGEN – Trapeneck
 ALZINGEN – Hondsbréck

LIGNE RGTR E10 - ARRÊTS**Limpertsberg - Dalheim - Filsdorf (AR)
(coursés scolaires)**

LIMPERTSBERG – L.T.C. 2
 LIMPERTSBERG – L.G.
 LUXEMBOURG – Theater Q2
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 ALZINGEN – Gässel

LIGNE RGTR E11 - ARRÊTS**Limpertsberg - Mondorf - Remich (AR)
(coursés scolaires)**

LIMPERTSBERG – L.T.C. 2
 LIMPERTSBERG – L.G.
 LIMPERTSBERG – Theater Q2
 HOWALD – Jhangeli
 HOWALD – Am Houwaldsbiérg
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 ALZINGEN – Trapeneck
 ALZINGEN – Hondsbréck

LIGNE RGTR E12 - ARRÊTS**Limpertsberg-LTC - Val de Roeser - Livange
(coursés scolaires)**

LIMPERTSBERG – L.T.C. 1
 LIMPERTSBERG – L.G.
 LIMPERTSBERG Théâtre Q2
 LUXEMBOURG – Gare Rocade Q4
 BONNEVOIE – Hippodrome
 BONNEVOIE – Lycée Bouneweg PE Q8
 HOWALD – Jhangeli
 HOWALD – Am Houwaldsbiérg
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HESPERANGE – Sprätzenhaus
 FENTANGE – Duelemerbaach
 FENTANGE – Hiehl
 FENTANGE – Fuertwee

LIGNE RGTR R02 - ARRÊTS**Luxembourg - Dalheim - Mondorf (EIMLB)**

HOWALD – Jhangeli
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HESPERANGE – Hesper am Keller
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 ALZINGEN – Gässel

LIGNE RGTR R05 - ARRÊTS**Fentange - Hassel - Mondorf (EIMLB)**

FENTANGE – Duelemerbaach
 FENTANGE – Hiehl
 FENTANGE – Fuertwee
 FENTANGE – Op de Leemen

LIGNE RGTR 412 - ARRÊTS**Remich - Erpeldange - Ellange -
Luxembourg Gare (AR)**

ALZINGEN – Hondsbréck
 ALZINGEN – Trapeneck
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 HESPERANGE – Am Keller

Q = Quai**PE** = Pool d'échange

6.3 Circuler en bus

HESPERANGE – Wollefsmillen
 HOWALD – Am Houwaldsbiërg
 HOWALD – Jhangeli
 BONNEVOIE – PE Quai 8

LIGNE RGTR 413 - ARRÊTS**Remich - Mondorf - Luxembourg Gare (AR)**

ALZINGEN – Hondsbäck
 ALZINGEN – Trapeneck
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HOWALD – Am Houwaldsbiërg
 HOWALD – Jhangeli
 BONNEVOIE – LT PE Q7

LIGNE RGTR 414 - ARRÊTS**Frisange P&R - Luxembourg Gare (AR)**

ALZINGEN – Hondsbäck
 ALZINGEN – Trapeneck
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HOWALD – Am Houwaldsbiërg
 HOWALD – Jhangeli
 BONNEVOIE – LT PE Q7

LIGNE RGTR 423 - ARRÊTS**Luxembourg Gare - Dalheim - Welfrange (AR)**

BONNEVOIE – LT PE Q8
 HOWALD – Jhangeli
 HOWALD – Am Houwaldsbiërg
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 ALZINGEN – Gässel

LIGNE RGTR424 - ARRÊTS**Luxembourg Gare - Hassel - Waldbredimus (AR)**

BONNEVOIE – LT PE Q8
 HOWALD – Jhangeli
 HOWALD – Am Houwaldsbiërg
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 ALZINGEN – Trapeneck
 ALZINGEN – Hondsbäck

LIGNE RGTR 455 - ARRÊTS**Leudelange - Itzig - LUX-Kirchberg**

HOWALD – P&R Sud Q2
 HOWALD – Ronnebësch Q1
 BONNEVOIE –LTB PE Q1
 HOWALD – Jhangeli
 HOWALD – Am Houwaldsbiërg
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Holleschbiërg
 ITZIG – Am Kiemert
 ITZIG – Kapell
 ITZIG – Kierch
 ITZIG – Klouschter

LIGNE RGTR 456 - ARRÊTS**Leudelange - LUX-Kirchberg**

HOWALD – P&R Sud Q2
 HOWALD – Ronnebësch Q1
 BONNEVOIE – LTB PE Q1
 HOWALD – Jhangeli
 HOWALD – Am Houwaldsbiërg
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Holleschbiërg
 ITZIG – Am Kiemert
 ITZIG – Kapell
 ITZIG – Kierch
 ITZIG – Klouschter

Q = Quai

PE = Pool d'échange

LIGNE 461 - ARRÊTS**PE Howald - Itzig - LUX, Rocade - Bonnevoie**

ITZIG – An den Espen
 ITZIG – Hubertuspad
 ITZIG – Dellbiërg
 ITZIG – Kierch
 ITZIG – Kapell
 ITZIG – Am Kiemert
 HESPERANGE – Holleschbiërg
 HESPERANGE – Itziger Eck
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Sprëtzenhaus
 HESPERANGE – Um Schlass
 HOWALD – Op der Stierzel
 HOWALD – PE Q3

LIGNE 462 - ARRÊTS**Itzig - Bonnevoie - LUX, Rocade - Howald - Itzig**

ITZIG – Am Horra
 ITZIG – Klouschter
 ITZIG – Dellbiërg
 ITZIG – An den Espen
 ITZIG – Hubertuspad
 ITZIG – Dellbiërg
 BONNEVOIE – LTB PE Q1
 HOWALD – Jhangeli
 HOWALD – Am Houwaldsbiërg
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Holleschbiërg
 ITZIG – Am Kiemert
 ITZIG – Kapell
 ITZIG – Kierch
 ITZIG – Klouschter
 ITZIG – Am Horra

LIGNE RGTR 501 - ARRÊTS**Luxembourg (Kirchberg) - Cattenom - Thionville (F) (AR)**

HOWALD – Ronnebësch Q1
 HOWALD – Jhangeli
 HOWALD – Am Hondsbierg
 HESPERANGE – Am Keller
 ALZINGEN – Trapeneck

LIGNE RGTR 504 - ARRÊTS**Leudelange - Gasperich - Cloche d'Or - Thionville (F) (AR)**

HOWALD – Ronnebësch Q1

LIGNE RGTR 511 - ARRÊTS**Luxembourg, LUX-Bonnevoie, LT, PE Q1 - (Rocade) - Roeser - Bettembourg (AR)**

BONNEVOIE – LT PE Q1
 HOWALD – Jhangeli
 HOWALD – Am Houwaldsbiërg
 HESPERANGE – Wollefsmillen
 HESPERANGE – Am Keller
 HESPERANGE – Urbengsschlass
 ALZINGEN – Trapeneck
 ALZINGEN – Hondsbriëck

Q = Quai
PE = Pool d'échange

LIGNE RGTR 512 - ARRÊTS**LUX (Rocade) - Bivange - Bettembourg**

BONNEVOIE – LTB PE Q1

HOWALD – Jhangeli

HOWALD – Am Houwaldsbierg

HESPERANGE – Wollefsmillen

HESPERANGE – Sprützenhaus

FENTANGE – Duelemerbaach

FENTANGE – Hiehl

FENTANGE – Fuertwee

FENTANGE – Op de Leemen

LIGNE RGTR 513 - ARRÊTS**LUX Gare - Bettembourg - Gare**

BONNEVOIE – LT PE Quai 1

HOWALD – Jhangeli

HOWALD – Am Houwaldsbierg

HESPERANGE – Wollefsmillen

HESPERANGE – Sprützenhaus

FENTANGE – Duelemerbaach

FENTANGE – Hiehl

FENTANGE – Fuertwee

FENTANGE – Op de Leemen

LIGNE RGTR 621 - ARRÊTS**Bettembourg - Gare (AR)**

HOWALD – PE Howald Q5

HOWALD – P&R Sud Q1

LIGNE RGTR 655 - ARRÊTS**Bertrange - Leudelange - Alzingen**

HOWALD – P&R Sud Q2

HOWALD – Ronnebësch Q1

BONNEVOIE – LTB PE Q1

HOWALD – Jhangeli

HOWALD – Am Houwaldsbierg

HESPERANGE – Wollefsmillen

HESPERANGE – Am Keller

HESPERANGE – Urbengsschlass

ALZINGEN – Trapeneck

ALZINGEN – Hondsbreck

LIGNE RGTR 801 - ARRÊTS**Sélange (B) - Messancy (B) (AR) - Howald**

HOWALD – PE Q6

HOWALD – P&R Sud Q1

LIGNE RGTR 802 - ARRÊTS**Howald - Lux-Centre - Steinfort (AR)**

HOWALD – Ronnebësch Q2

HOWALD – P&R Sud Q1

Q = Quai
PE = Pool d'échange

FLEXIBUS

Circule sur l'ensemble du territoire de la Commune de Hesperange, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

Samedi de 9h00 à 17h00 - service gratuit



Réservations

Minimum 30 minutes et au maximum 8 jours avant le départ.

Tél. 36 08 08 - 8383

Destinations

Destinations hors territoire de la commune de Hesperange (A/R), Centre commercial Cloche d'Or, Gare Sandweiler/Contern/Seniorie Sainte Zithe Contern/Centre Médical, rue du Cimetière-Bonnevoie (en face du LTB)

Adapt³

ADAPTO

Explications générales

Le transport est destiné aux personnes en situation de handicap permanent et qui ont de ce fait une mobilité réduite telle qu'elles n'ont pas la possibilité de se déplacer de manière indépendante, ni par leurs propres moyens (voiture), ni par les transports publics existants. Le transport peut être utilisé pour des déplacements occasionnels.

Sont susceptibles d'obtenir une carte d'accès :

- Les citoyens à mobilité réduite devant se déplacer en fauteuil roulant, rotator ou cadre de marche ;
- Les citoyens aveugles ou très malvoyants ;
- Les citoyens présentant une insuffisance respiratoire avec nécessité d'oxygène en permanence ou à domicile ;
- Les citoyens présentant une maladie démentielle ou une incapacité mentale ou intellectuelle telle qu'ils ne peuvent se déplacer en transports publics sans l'assistance d'une tierce personne.

night rider
pick me up

NIGHT RIDER

Le Night Rider est un bus de nuit que vous pouvez utiliser à votre convenance, sans itinéraire ni arrêts déterminés.

Quand

Le Night Rider circule tous les weekends le vendredi et samedi entre 18h et 5h du matin sur tout le territoire du Grand Duché.

Comment réserver

Le client peut réserver son transfert en ligne sur le site www.nightrider.lu jusqu'à 60 minutes avant l'heure de départ souhaitée à condition qu'il soit en possession d'une Night Card ou d'une carte de crédit valide. Le Night Rider peut également être réservé par téléphone via la hotline 9007 1010.

Tarifs

Night Rider Card (valable du 1.1. au 31.12.)

Adultes (à p. de 27 ans) : 80 € Jeunes (jusqu'à 26 ans) : 40 €

Renseignements

Mme Jennifer DI VITA

Tél. 36 08 08 2283

LATENIGHTBUS

Kirchberg	Alphonse Weicker (Quai 2)	01h10	03h10
Clausen	Clausener Bréck (Quai 2)	01h17	03h17
Luxembourg	Badanstalt (Quai 2)	01h20	03h20
Luxembourg	Hamilius (Quai 2)	01h22	03h22
Luxembourg	Roosevelt (Quai 2)	01h25	03h25
Luxembourg	Gare Centrale (Quai 2)	01h30	03h30
Howald	Jhangeli	01h35	03h35
Howald	9 Mai 1944	01h38	03h38
Howald	Moureschanz	01h42	03h42
Hesperange	Cité um Schloss	01h45	03h45
Fentange	Duelemerbaach	01h48	03h48
Fentange	Hiehl	01h49	03h49
Fentange	Fuertwee	01h50	03h50
Alzingen	Hondsbréck	01h53	03h53
Alzingen	Trapeneck	01h54	03h54
Hesperange	Urbengsschlass	01h55	03h55
Itzig	Am Horra	01h57	03h57
Itzig	Klouschter	01h58	03h58
Itzig	Kierch	02h00	04h00
Itzig	Hubertuspad	02h02	04h02
Itzig	Kapell	02h04	04h04
Hesperange	Holleschbierg	02h06	04h06
Hesperange	Am Keller	02h09	04h09
Hesperange	Wollefsmillen	02h10	04h10

Aller : Lignes RGTR

Retour : Late Night Bus

circule uniquement les week-ends ve/sa et sa/di



CALL-A-BUS

Le service « Call-a-Bus » est un service de transport public de type « porte à porte », disponible pour deux types de clients. Il s'adresse :

- d'une part aux personnes devant se déplacer en chaise roulante et habitant la Ville de Luxembourg ou une commune conventionnée (catégorie chaise roulante) et
- d'autre part aux résidents de la Ville de Luxembourg, âgés de 70 ans et plus (catégorie 70+).

Conditions d'utilisation

Catégories	Chaise roulante	70+
Lieu de résidence du client	Ville de Luxembourg ou commune conventionnée (*)	Ville de Luxembourg
Condition particulière	Client mineur doit être accompagné par une personne majeure	Âgé de 70 ans au moins

(*) Communes conventionnées avec la Ville de Luxembourg : Bertrange, Hesperange, Niederanven, Strassen et Walferdange.

Horaires de circulation

Catégories	Chaise roulante	70+
Horaires de circulation	Du lundi au dimanche, de 7h à 24h	Du lundi au samedi, de 9h à 24h

Réservation

La réservation se fait par téléphone au numéro 4796-4797 pendant les jours ouvrables, au maximum 3 semaines avant et au plus tard 45 minutes avant le départ souhaité. Le numéro de la carte-client devra être communiqué au moment de la réservation.

Il ne peut être fait de réservation de plus de 5 courses (allers/retours) par jour.

Horaires d'ouverture (centre d'appel)

Lundi au vendredi : de 7h à 21h30

Samedi : de 8h à 16h

Dimanche : fermé

HESPER CITYBUS

Depuis le 22 mai 2023, le Hesper Citybus circule dans les quartiers d'Alzingen (jours ouvrables du lundi au vendredi).



Le lancement du Citybus a pour but de promouvoir une mobilité durable en offrant aux habitants un moyen de transport local supplémentaire par rapport au Flexibus. Il couvre les déplacements à partir des quartiers résidentiels vers les pôles d'échange. Ainsi, les habitants peuvent profiter plus facilement et en toute sécurité de l'offre assez vaste des lignes de bus existantes du RGTR/VDL qui les conduiront ensuite à leurs destinations finales.

Le Hesper Citybus circule les jours ouvrables, du lundi au vendredi entre 6h15 et 8h15 pour couvrir certains quartiers à Fentange. Une extension possible de l'offre du Hesper Citybus (p.ex. pour les après-midis ainsi que pour d'autres quartiers) sera analysée après évaluation de cette première phase et en relation avec la finalisation des travaux au Tramway à Howald.

FENTANGE

Horaires

Cité Um Schlass	06h15	06h35	06h55	07h15	07h35	07h55	08h15
Kockelscheuer	06h18	06h38	06h58	07h18	07h38	07h58	08h18
Gwaenchen (N°14)	06h20	06h40	07h00	07h20	07h40	08h00	08h20
Weydert (N°5-7)	06h22	06h42	07h02	07h22	07h42	08h02	08h22
Fuertwee	06h24	06h44	07h04	07h24	07h44	08h04	08h24
Sterz/Rausch	06h25	06h45	07h05	07h25	07h45	08h05	08h25
Sterz/Kemmer	06h27	06h47	07h07	07h27	07h47	08h07	08h27
Feyder	06h28	06h48	07h08	07h28	07h48	08h08	08h28
Kockelscheuer	06h29	06h49	07h09	07h29	07h49	08h09	08h29
Cité Um Schlass	06h34	06h54	07h14	07h34	07h54	08h14	08h34
départ du bus N°29	06h38	06h58	07h18	07h38	07h58	08h18	08h38

Raccord à la ligne 29 (VDL): Cité um Schlass – ZAC Howald – Lycée Vauban – Lycée Bouneweg/pôle d'échange – Gare Centrale – Pulvermuhl – Cents – Aéroport – Senningerberg – Charlys Statioun

6.3 Circuler en bus

ALZINGEN

Horaires

Boucle 1								
Rue de Syren/École	06h18	06h38	06h58	07h18	07h38	07h58	08h18	08h38
Rue du Cimetière (N°24)	06h19	06h39	06h59	07h19	07h39	07h59	08h19	08h39
Rue Langheck/Rothweit	06h20	06h40	07h00	07h20	07h40	08h00	08h20	08h40
Rothweit/Rue Kitty Deville	06h21	06h41	07h01	07h21	07h41	08h01	08h21	08h41
Rue de Hesperange (N°2)	06h23	06h43	07h03	07h23	07h43	08h03	08h23	08h43
Rue de Hesperange/École	06h24	06h44	07h04	07h24	07h44	08h04	08h24	08h44
Rue de Hesperange/Rue Wercollier	06h25	06h45	07h05	07h25	07h45	08h05	08h25	08h45
Route de Thionville "Urbengsschlass"	06h26	06h46	07h06	07h26	07h46	08h06	08h26	08h46

Boucle 2								
Jeunesse Sacrifiée (N°24)	06h29	06h49	07h09	07h29	07h49	08h09	08h29	08h49
Rue Wolter (N°17)	06h30	06h50	07h10	07h30	07h50	08h10	08h30	08h50
Rue Reuter (N°9)	06h31	06h51	07h11	07h31	07h51	08h11	08h31	08h51
Rue Flammang (N°14)	06h32	06h52	07h12	07h32	07h52	08h12	08h32	08h52
Rue de Hesperange/Rue Wercollier	06h34	06h54	07h14	07h34	07h54	08h14	08h34	08h54
Rue Wercollier/Route de Thionville	06h35	06h55	07h15	07h35	07h55	08h15	08h35	08h55

Cette navette, qui parcourt deux boucles en alternance, offre un service d'acheminement vers l'arrêt Urbengsschlass (482 Rte de Thionville), afin d'avoir un raccord aux lignes suivantes:

- RGTR (lignes régulières)
412; 413; 414; 423; 424 (vers LUX Gare routière avec accès direct au Tram)
511 (vers LUX Gare, Rocade avec accès direct au Tram PE « Lycée Bouneweg »)
655 (vers BERTRANGE, Belle-Etoile)
- RGTR (lignes scolaires ...)
CE2; D10; D12; D13; E10; E11; E34; L02; R02

6.4

Flex Carsharing

Flex, c'est la solution de carsharing partout à Luxembourg, proposant des voitures disponibles à de nombreuses stations, pour la plupart connectées au réseau de transport public.

Où

3 stations combinées car & e-bike sharing :

- Hesperange , place Paul Jomé
- Howald, rue des Bruyères
- Howald, rue Ferdinand Kuhn

+ 1 station carsharing

- Itzig, rue de la Libération

Réservez votre voiture à chaque occasion via notre site internet, l'application mobile ou par téléphone.



Plus de renseignements :

www.flex.lu/fr/accueil/

HOTLINE 2883 3882



Vel'Oh



Les stations Vel'oh à Hesperange sont identiques et interchangeable aux 85 stations avec 850 vélos installées sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Les nouvelles bornes d'accueil sont directement reliées à la nouvelle application mobile Vel'oh. Elle permet aux utilisateurs de connaître les disponibilités des bornes, de consulter leur compte ou de rechercher d'autres stations aux alentours. Quelle que soit la formule choisie, les 30 premières minutes de chaque trajet sont offertes. Au-delà de la période de gratuité, la tarification suivante s'applique : 2ème demi-heure supplémentaire à 0,50 €, 3ème demi-heure à 1 € et les demi-heures suivantes à 2 € par demi-heure ; au-delà de 24 heures d'utilisation la garantie est prélevée.

Assistance électrique

L'assistance fonctionne en 4 phases :

- Au départ l'assistance n'est pas activée tant qu'un certain couple de puissance fourni par l'utilisateur n'est pas atteint.
- Dès que ce niveau est atteint, encore à faible vitesse, le couple moteur est activé et égal au couple maximal possible procurant ainsi une légère sensation d'accélération à l'utilisateur qui comprend ainsi que l'assistance électrique est opérationnelle.
- Au-delà, la puissance fournie par le moteur est une réponse linéaire à celle fournie par l'utilisateur.
- L'assistance baisse au fur et à mesure que l'on approche de la vitesse maximum (25 km/h), et/ou de la puissance moyenne max (250 W). Donc la vitesse maximale avec assistance est de 25 km/h.

Équipement

Les vélos disposent de tous les équipements conformes au code de la route luxembourgeois dont l'éclairage et les bandes réfléchissantes.

Guidon multifonctions

Un lecteur permettant aux utilisateurs munis d'une carte sans contact de libérer le vélo sans passer par le terminal. Information en temps réel du niveau de charge de la batterie.

Prise USB

Chargeur USB permettant à l'utilisateur de charger son smartphone durant son trajet.

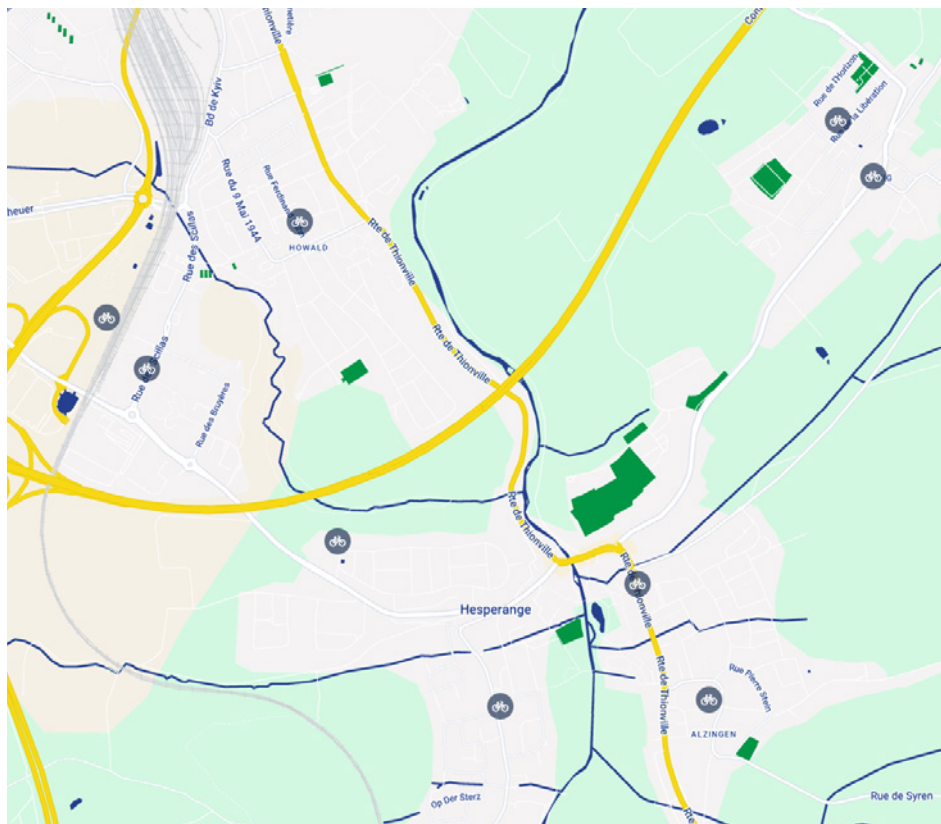
www.veloh.lu

Hotline 800 611 00



Caractéristiques :

- Batterie Autonomie : 30 à 40 km
- Poids des vélos à assistance électrique = 28,6 kg
- 3 changements de vitesse



Stations dans la commune:

- Um Schlass
- Mairie de Hesperange
- Itzig village/place Manderscheid
- Itzig plateau/Hubertuspad
- Fentange Hiehl
- Beim Tennis
- Bei der Schoul
- Alzingen, école fondamentale
- Pole d'échange Howald



6.6

Chargy



HESPERANGE WELCOMES CHARGY !

Vous voulez devenir client et profiter du réseau Chargy ?

Rien de plus simple : Pour pouvoir recharger votre voiture électrique ou plug-in hybride sur les bornes Chargy, vous devez souscrire un contrat avec un fournisseur de service de charge au Luxembourg.

L'accès aux bornes Chargy se fait simplement via la mKart du Verkéiersverbond qui vous sera remise par votre fournisseur de service de charge. Si vous êtes déjà en possession d'une mKart, votre fournisseur de service de charge vous rajoutera le produit Chargy directement sur celle-ci.

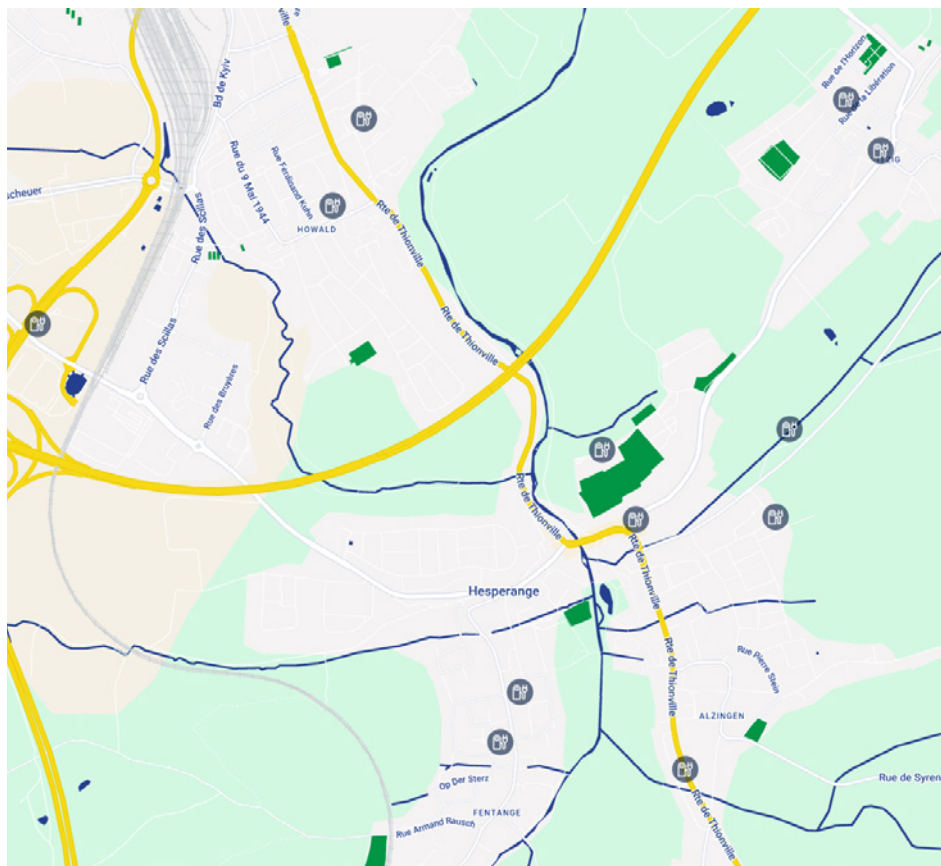
Profitez de la plateforme MyChargy

Votre contrat vous donnera aussi accès à la plateforme My-Chargy qui propose les fonctionnalités suivantes :

- carte interactive du réseau avec toutes les bornes indiquant leur statut (libre, occupé, hors service) ;
- réservation en ligne d'une borne de charge (max. 2 réservations simultanées) ;
- calcul du trajet et navigation vers la borne de votre choix ;
- notification lorsque la charge de votre véhicule est terminée ;
- consultation de vos consommations électriques ;
- téléchargement de toutes les informations nécessaires pour la gestion.

Pour plus d'informations, consultez le site www.chargy.lu ou la page Facebook.





BORNES DE RECHARGE CHARGY

Alzingen	Rue Nicolas Wester (Parking) Rue Seitert Allée de la Jeunesse Sacrifiée	Howald	Avenue Gr.-Duc Jean (Parking) Rue de la Redoute (Parking) P&R Howald
Fentange	Op der Sterz (Parking) Parking École Fentange	Itzig	Rue de la Libération (Parking) Rue de Hesperange (Parking v-à-v église)
Hesperange	Route de Thionville (Parking) Stade 2000 Lotissement Am Weischbaendchen		

6.7

Gare périphérique à Howald

Lignes CFL desservant la Gare Howald :

Ligne 60 : Luxembourg – Esch/Alzette – Pétange – Rodange (AR)

Ligne 90 : Luxembourg – Nancy (F) (AR)

Pour plus d'informations : www.cfl.lu

Stations Tram :



Eau, gaz, électricité, télévision, téléphone

Afin de garantir l'approvisionnement de votre nouveau logement en eau, gaz et électricité dès votre emménagement, vous devez, environ 8 jours avant le changement de domicile, prévenir les différents services.

Eau

Si vous déménagez à la Commune de Hesperange, la fourniture d'eau incombe aux services communaux. Ce service se chargera de la lecture des compteurs pour établir le décompte définitif de la consommation d'eau.

Les fournitures d'eau sont facturées par l'Administration Communale de Hesperange moyennant une lecture semestrielle, suivie chacune d'un décompte. Ce décompte est basé sur les quantités réellement consommées, déterminées lors de la lecture des compteurs d'eau.

Il est indispensable que l'agent de la commune ait accès aux compteurs d'eau pour l'établissement du relevé semestriel. Au cas où vous seriez absent lors de son passage, il dépose une carte-réponse dans votre boîte aux lettres. Si vous omettez de la renvoyer, l'administration sera contrainte à procéder à une estimation de votre consommation d'eau.

Creos

Creos est le gestionnaire des réseaux d'électricité et de gaz naturel dans votre commune. Ainsi, c'est Creos qui est en charge de la planification, de la réalisation, de l'extension et de l'entretien des réseaux d'électricité et de gaz naturel.

Dépannage et urgences 24h/24 - 7j/7

- Électricité : Tél. 8002 9900
- Gaz naturel : Tél. 8007 3001
Infoline 7h00-17h00 : Tél. 2624 2624

Raccordement aux réseaux

- Électricité : Tél. 2624 8721
- Gaz naturel : Tél. 2624 8727

Lecture compteurs

Électricité & gaz naturel
Tél. 2624 8724

Antenne collective

Eltrona :
Tél. 49 94 66 1

Télé vun der Poste

Info et commande :
Tél. 8002 8888

Téléphone

Centre des Télécommunications des P&T :
Tél. 8002 8004

8.1

Aires de jeux



www.hesperange.lu



8.2

Infrastructures sportives

ALZINGEN

Hall sportif

Responsable de site : **Alain Hilger**

Tél. 621 363 051

FENTANGE

Hall sportif

Responsable de site : **Roger Hartz**

Tél. 621 259 171



HESPERANGE

Hall sportif

Stade Alphonse Theis

Tél. 26 36 11 36

Terrain Robert Thill

Terrain synthétique

Responsable de site : **Frank Hastert**

Tél. 661 183 057



HOWALD

Hall sportif

Responsable de site : **Kevin Kieffer**

Tél. 621 279 730

Terrain de tennis

Tél. 40 70 22



ITZIG

Hall sportif

Responsable de site : **Paul Mangen**

Tél. 621 279 731

Stade Albert Kongs

Terrain synthétique

Terrain de tennis

Tél. 36 95 12



8.3

Tourisme

CAMPING ALZINGEN

Situé au parc communal, avec les ruines du château de Hesperange en arrière-plan, le « Camping Bon Accueil » a de nombreux atouts pour satisfaire le campeur le plus exigeant.

Avec ses installations sportives (terrain de beach-volleyball, piste de pétanque, piste de skate-board, terrain de foot/basket) à proximité, une piste cyclable qui suit le long de la vallée boisée de l'Alzette menant vers le centre de la ville de Luxembourg, ses circuits autopédestres ou encore les pistes de randonnées en vélo, toutes les conditions sont réunies pour un séjour réussi et revigorant.

Le parc communal est également le théâtre de bon nombre de manifestations culturelles durant les mois d'été.

Tél. 36 70 69

E-mail : info@camping-alzingen.lu

www.camping-alzingen.lu



HESPER BEACH CLUB

Hesper Beach club

En été, le Hesper Beach Club met à disposition des visiteurs un espace de détente comprenant un chalet-buvette/restaurant, une plage avec piscine ainsi qu'un terrain de beachvolleyball et une piste de pétanque.



AUTOPEDESTRES



<https://www.hesperange.lu/fr/guide-du-citoyen/sport/circuits-autopedestres>

SENTIERS PEDESTRES / AUTOPEDESTRES

Fitness parcours « Emile Zahlen »	4,7 km
Circuit autopédestre Hesperange	4,8 km
Circuit autopédestre Itzig	8,3 km
Sentier permanent Itzig	10 km
Circuit autopédestre Hesper Sud/Alzingen/Fentange	6 km
Sentier didactique Hesper Nord	9,9 km
Sentier didactique Hesper Sud	6,7 km
Sentier didactique Itzig	10,6 km
Sentier didactique « Dupont »	3,5 km
Sentier didactique Howald	4,3 km
Circuit autopédestre Hesperange/Bivange	12,4 km



PISTE CYCLABLE

PISTE CYCLABLE DU CENTRE (PC1)

Cette piste forme une boucle entière autour de la capitale du Grand-Duché, et permet du fait de traverser les épaisses forêts qui entourent la ville de Luxembourg.

La piste passe par le site de Kockelscheuer, romantique avec ses étangs en pleine verdure, et qui plaira également aux amateurs de sports sur glace, grâce à sa patinoire. Mais le point fort du circuit est sans doute la traversée à vélo des ruelles de la vieille ville classée patrimoine culturel mondial par l'UNESCO. Vous longerez les falaises de la ville haute, et passerez le rocher du "Bock" d'où vous bénéficierez de vues imprenables sur la vallée de l'Alzette, les fortifications et, en face, le quartier moderne du Kirchberg, dominé par les façades hardies de la Philharmonie et du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean.

Point de départ : Luxembourg

Parking Kockelscheuer

Arrivée : Luxembourg

Parking Kockelscheuer

Distance : 49,05 km

Durée : 4:20 h

Point le plus élevé : 393 Hm

Point le plus bas : 232 Hm

Asencion : 350 Hm

Descente : 377 Hm

Difficulté : moyen

PISTE CYCLABLE « CHARLY GAUL » (PC14)

La piste cyclable Charly Gaul débute à Ellange-gare sur la PC7 et continue vers le circuit du Centre à Hesperange (PC1).

La piste cyclable PC14 est dédié à Charly Gaul, un coureur cycliste luxembourgeois polyvalent, qui a notamment été vainqueur du Tour de France en 1958, ainsi que champion du Luxembourg de cyclo-cross. Ses capacités de pur grimpeur lorsque la route s'élève lui valent les surnoms du « Grimpeur ailé » ou de l'« Ange de la montagne ». Il est reconnu pour avoir été un des plus grands grimpeurs du siècle. Il s'adapte également le Tour d'Italie en 1956 et 1959. Il apprécie particulièrement les mauvaises conditions météorologiques, dans lesquelles il parvient à creuser des écarts gigantesques et à bouleverser les classements.

Point de départ : Fentange

Arrivée : Ellange-Gare

Distance : 8,92 km

Point le plus élevé : 337 Hm

Point le plus bas : 220 Hm

Asencion : 74 Hm

Descente : 154 Hm

Difficulté : moyen



De mi-mai à août, des concerts sont organisés au parc communal les vendredis de 20h à 22h sur la scène à côté du Beach Club. En outre, des événements culturels, sportifs et populaires sont régulièrement prévus les week-ends. Le programme est complété par une exposition de photos installée dans la partie inférieure du parc.

Le « Hesper Kultursommer », qui est devenu entre-temps un élément incontournable de la scène culturelle nationale et attire chaque été des milliers et des milliers de visiteurs.



Subventions communales

SUBVENTION ÉCOLOGIQUE

Réservoir pour collecte d'eau de pluie

- Capacité min. de 2.000 l pour alimenter la chasse d'eau
25 % du coût effectif avec un maximum de 750 €
- Capacité minimum de 2.000 l pour besoin d'arrosage du jardin
12,5 % du coût effectif avec un maximum de 375 €

Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de mise en valeur des énergies renouvelables

Le montant de la subvention communale s'élève à 35 % de la subvention allouée par l'Etat.

La subvention communale ne peut pas dépasser le montant de 8.500 €. Le cumul des subventions étatiques et communales ne peut en aucun cas dépasser les coûts d'investissements réels.

Conditions et modalités d'octroi :

La demande pour obtenir la prime est à présenter au collège des bourgmestre et échevins à l'aide du formulaire mis à disposition par l'administration communale de Hesperange.

La demande doit être introduite sous peine de forclusion dans un délai d'un an à partir de la date de la décision étatique concernant l'octroi de la subvention de l'Etat. Une copie de cette décision doit être jointe à la demande.

La commune peut demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire pour pouvoir vérifier le respect des conditions requises pour pouvoir bénéficier de la subvention.

SUBVENTION ENSEIGNEMENT

Prime d'encouragement

pour les élèves domiciliés dans la commune (postprimaire)

- 50 € en cas de réussite de l'année scolaire
- 100 € en cas de réussite à l'examen de fin d'études

Subventions universitaires

pour les élèves domiciliés dans la commune

- Bachelor Subside : 600 €
- Master Subside : 400 €
- Brevet de technicien supérieur Subside : 400 €

Renseignements :

Frank Zeimes Tél. 36 08 08 2208

SUBVENTIONS SOCIALES

Prime d'approvisionnement

Le demandeur doit bénéficier de l'allocation de vie chère accordé par le FNS. Prime payée 1 fois par an.

Le demandeur doit habiter la commune depuis au moins 1 an le jour de la demande. Sinon le demandeur doit présenter un certificat qu'il n'a pas bénéficié d'une prime d'approvisionnement, établi par la commune dans laquelle il a résidé pendant l'année précédant la date de la demande.

30% du montant de l'allocation de vie chère.

Dernier délai : 31 mars de l'année suivante.

Prime de construction ou d'acquisition

(Le demandeur doit déjà être bénéficiaire d'une prime de l'Etat)

- Prime de base 1.500 €
- avec 1 enfant à charge 2.000 €
- avec 2 enfants à charge 2.500 €
- avec 3 et plus enfants à charge 3.000 €

Chiens

DÉCLARATION D'UN CHIEN

Tout chien doit être identifié électroniquement par un vétérinaire agréé qui applique sur le côté gauche du cou du chien une micro puce porteuse d'un numéro d'identification. Cette identification est obligatoire.

Tout chien doit être déclarée par la personne physique ou morale qui en a la détention à l'administration communale de la commune de résidence du détenteur. La déclaration du chien est à faire, contre récépissé, dans les quatre mois qui suivent la naissance du chien. À cet effet, le détenteur du chien doit remettre à l'administration communale :

- un certificat, délivré par un vétérinaire agréé, attestant l'identification de la race ou du genre et l'identification électronique du chien ainsi que sa vaccination antirabique en cours de validité
- une pièce attestant qu'un contrat d'assurance a été conclu avec une société agréée ou autorisée à opérer au Grand-Duché de Luxembourg garantissant la responsabilité civile du détenteur du chien pour les dommages causés aux tiers par l'animal.

Taxe chiens

La taxe annuelle s'élève à 35 €.

Tout chien doit être tenu en laisse :

- à l'intérieur des agglomérations
- dans les transports en commun, dans les parties communes des immeubles collectifs, sur les parkings ouverts au public, dans les stations de service et pendant les manifestations publiques
- sur les terrains de sport, les pistes cyclables et les parcours sportifs, les lieux et parcs publics.

Dans tout autre endroit, les détenteurs des chiens sont obligés de garder leur chien sous contrôle et de le reprendre en laisse en cas de besoin.



ZONE DE LIBERTÉ POUR CHIENS

Une « zone de liberté pour chiens » a été aménagée dans le parc communal. À l'intérieur de ces zones les chiens sont dispensés d'être tenus en laisse. Toutefois dans ces zones, les détenteurs des chiens sont néanmoins obligés de garder leur chien sous contrôle et de le reprendre en laisse en cas de besoin.

Une 2^e « zone de liberté pour chiens » est située à Fentange « Op de Leemen » et une 3^e à Alzingen « Rothweit »

RAMASSEZ LES CROTTE DE VOTRE CHIEN !

Éviter que quelqu'un ne marche dedans

Non seulement marcher dans une crotte de chien est profondément désagréable, mais en plus ça peut être dangereux. Les excréments peuvent devenir particulièrement glissants en cas de pluie et peuvent faire tomber un cycliste ou même une personne âgée.

Lutter contre la pollution

Oui, les crottes de chien sont biodégradables, mais non, elles ne sont pas bonnes pour la planète. Les excréments de nos amis canins ne sont pas considérés comme des « déchets verts ». La raison ? Lorsqu'ils sont laissés dans la nature, ils ont tendance à polluer leur environnement, tout autour du sol sur lequel ils reposent. En effet, les chiens domestiques sont aujourd'hui nourris quasi exclusivement avec de la nourriture industrielle, comme les croquettes, qui contiennent principalement des aliments transformés, voire même des produits chimiques. Or, cette alimentation n'étant pas naturelle, les déchets qu'elle génère ne le sont pas non plus.

Par ailleurs, il est bon de savoir que les crottes ne se dégradent pas aussi rapidement que ce que l'on pourrait penser. En fonction de la météo, plusieurs jours, voire même plusieurs semaines, sont généralement nécessaires.

VÉTÉRINAIRES

Deierenklinik Alzeng

4, rue Nicolas Wester
L-5836 Alzingen
Tél. 36 98 07

Nicole Demuth

185b, rte de Thionville
L-2611 Howald
Tél. 27 48 90 97

Portail citoyens

<http://www.guichet.public.lu/fr/index.html>

IMPÔTS/TAXES

Qu'il soit résident ou frontalier, le contribuable est soumis à certaines dispositions fiscales qui entraînent des formalités auprès de diverses administrations. Les procédures fiscales détaillées dans cette rubrique sont axées sur l'imposition des revenus salariés ou l'achat d'un véhicule à l'étranger.

TRAVAIL/EMPLOI

Qu'il soit résident, frontalier, ressortissant européen ou d'un pays tiers, le salarié est soumis à certaines dispositions du droit du travail, du droit de la sécurité sociale et du droit fiscal. Le statut de salarié confère des droits, mais également des obligations occasionnant des démarches tout au long de la vie professionnelle, aussi bien auprès de l'employeur que des différents organismes ou administrations compétents.

FAMILLE

Chaque ligne de vie d'un individu se caractérise par différentes étapes auxquelles il est confronté au cours de son existence (mariage, naissance, séparation, décès, etc.). Lors de toutes ces différentes situations de vie, l'individu est amené à effectuer certaines démarches auprès d'interlocuteurs divers et variés.

ENSEIGNEMENT/FORMATION

Cette rubrique présente le système éducatif ainsi que les démarches liées à l'inscription dans les différents établissements scolaires.

CITOYENNETÉ

Outre l'obtention des papiers d'identité, cette rubrique détaille aussi les procédures relatives à l'exercice de certains droits civils et politiques. Au niveau du système électoral les ressortissants non luxembourgeois peuvent participer, sous certaines conditions, aux élections communales et/ou européennes.

LOGEMENT

Cette partie du Guichet informe tant sur les démarches liées à la construction et à la location (du point de vue du locataire et du propriétaire) d'un immeuble que sur l'ensemble des mesures étatiques existantes en matière de logement.

En effet, une vaste palette d'aides étatiques a été mise en place afin d'encourager les initiatives individuelles pour la construction et l'amélioration de logements.

TRANSPORT/MOBILITÉ

Cette thématique rassemble les démarches liées à l'utilisation des différents moyens de transport (publics ou individuels) au Luxembourg : cartes de transports (types d'abonnement annuel, etc.), permis de conduire (obtention ou transcription), immatriculation d'un véhicule motorisé, etc.

SANTÉ/SOCIAL

Les prestations de l'assurance maladie-maternité, accident, pension ainsi que les prestations sociales sont développées dans cette rubrique, afin de guider le citoyen dans ses démarches au quotidien.



IMPORTANT !

La commune de Hesperange tient à informer ses habitants qu'il est interdit de tirer des feux d'artifice le soir de la Saint-Sylvestre.

Règlement général de police : www.hesperange.lu → publications
→ règlements → règlement général de Police

10.1

Centre Hesperange

Réaménagement Place Jomé



10.2

Centre Hesperange

Bâtiment mixte



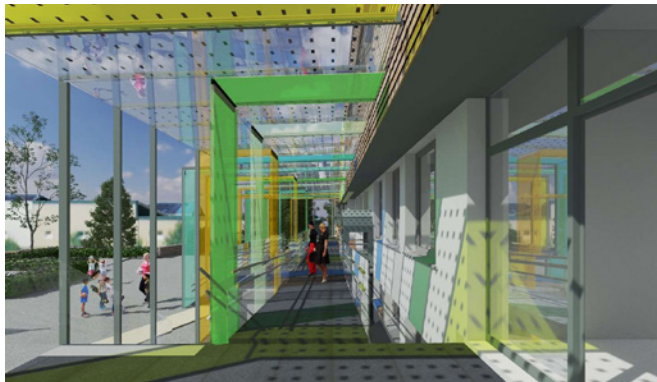
10.3

Centre Hesperange Lift Holleschbiere



10.4

Extension Maison Relais et École fondamentale Alzingen



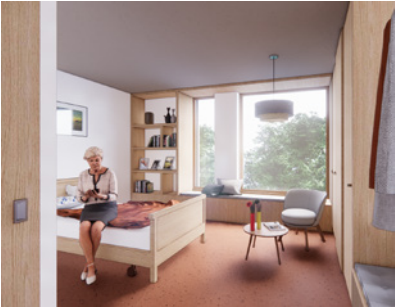
10.5

Extension École Howald Plateau



10.6

Extension CIPA Howald



10.7

Réaménagement Boulevard des Scillas Howald

